

Abonnements par la poste :

Table with subscription rates for Canada, U.S. and British Empire, and Union Postale.

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7460

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121 Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS!

La constitution de l'Irlande

La revanche de Gladstone — L'Irlande et les Dominions.

Le parlement britannique semble disposé à voter d'emblée la nouvelle constitution irlandaise.

Cette loi organique est-elle conforme à l'esprit du traité conclu, l'an dernier, entre les gouvernements de Londres et de Dublin?

Le droit de l'Irlande à son indépendance absolue étant, pour l'heure, écarté du débat, la constitution projetée comporte la plus large mesure d'autonomie jusqu'ici suggérée par un ministre anglais à l'approbation du parlement britannique.

De ce profond changement d'attitude, les esprits superficiels ou serviles ne manqueraient pas de faire honneur à la générosité de l'Angleterre.

La vérité abstraite c'est que le bon sens des Anglais et l'instinct politique qui fait d'eux les maîtres du monde les mènent toujours à céder à temps et sans fausse honte ce qu'ils ne peuvent refuser sans danger pour eux-mêmes.

Le Sinn-Fein, avant sa lamentable dislocation, a plus fait pour l'Irlande, en trois années, qu'en trois quarts de siècle l'éloquence d'O'Connell, la tactique parlementaire de Parnell, les inutiles compromissions de John Redmond.

La seconde, d'un intérêt immédiat pour le Canada, c'est l'influence que la nouvelle situation faite à l'Irlande peut avoir sur le jeu des relations interimpériales, et particulièrement sur les rapports entre la Grande-Bretagne et les Dominions d'outre-mer.

Et d'abord, quant à la source des pouvoirs politiques des Dominions: un député unioniste a noté, avec une appréhension feinte ou réelle, que la nouvelle charte de l'Irlande n'émane pas du législateur britannique mais des chefs et des représentants de l'Irlande.

Le débat s'est élargi. M. Bonar Law s'est risqué à envisager — de profil perdu — la question jamais résolue des obligations réciproques de la Grande-Bretagne et des autres pays d'empire, en tout ce qui touche à la guerre.

Le sacre de Mgr Joseph-Eugène Limoges

réagirait inévitablement sur la situation des Dominions. En tout cas, il ne peut être question de restreindre par des lois la liberté d'action des nations autonomes de l'empire.

Ces réflexions, que je résume fidèlement, démontrent que M. Bonar Law n'a pas changé d'avis depuis le jour où, ministre des Colonies, il déclarait qu'après la guerre les relations des Dominions et de la mère patrie ne pourraient plus être ce qu'elles ont été jusqu'ici.

Cet aperçu dubitatif sur le plus épineux des problèmes de l'empire paraît avoir été suggéré au chef du gouvernement impérial par les dispositifs de la nouvelle constitution qui réservent à l'Irlande le droit de rester sur la défensive en toute guerre qui ne menace pas immédiatement son territoire.

Si les Canadiens d'aujourd'hui savaient en profiter, ils pourraient trouver dans l'exemple de l'Irlande et l'aveu du plus conservateur, du plus "tranquille" des hommes d'Etat britanniques, un solide point d'appui qui leur permettrait de reprendre un peu du terrain perdu depuis notre ignoble participation au brigandage de l'Afrique-du-Sud.

Mais, pour en profiter, il faudrait vouloir — et agir.

Henri BOURASSA.

Propos d'Ottawa

Ce que M. Crerar aurait tenté de faire

Détails inédits sur le dernier congrès de Winnipeg — Perspectives assez sombres, pour le parti progressiste — La question des ressources naturelles.

Ottawa, 29. — Nous n'avons pas su tout ce qui s'est passé au dernier congrès progressiste de Winnipeg. A part les informations que les journaux ont publiées dans le temps et qu'ils ont pu obtenir, toutes sortes de choses importantes s'y sont passées que les députés n'ont pas voulu confier aux journalistes.

Dans sa lettre de démission, M. Crerar disait ce qui suit: "Il est à la connaissance générale que cette question (celle de la fusion) occasionna bien des débats parmi les députés; et des progressistes des provinces représentées par les partis progressistes aux Communes me dirent que les chefs devaient aller au fond de la question, afin de voir quelle possibilité il y avait d'aboutir à un pareil accord."

Après des renseignements secrets, la première journée des délibérations aurait été tumultueuse, agitée, et la discussion très violente. M. Crerar serait arrivé devant ses partisans avec un plan d'action bien défini. Tout seul, il aurait décidé d'accepter un portefeuille dans le ministère de l'Intérieur, et de faire partie de l'administration King sur invitation de celui-ci; il aurait aussi offert au premier ministre, de son propre chef, une large mesure de coopération de la part de ses partisans. Et tout d'abord il voulait, dit-on, imposer cette manière de voir et cette décision aux congressistes.

Mais le congrès, justement soulevé par cet abus de pouvoir et ces décisions prises sans lui, se serait aussitôt révolté avec unanimité. Même les partisans de la coopération amicale avec les libéraux, indignés par la désinvolture du procédé, auraient brusquement changé d'avis.

Après des renseignements secrets, la première journée des délibérations aurait été tumultueuse, agitée, et la discussion très violente. M. Crerar serait arrivé devant ses partisans avec un plan d'action bien défini. Tout seul, il aurait décidé d'accepter un portefeuille dans le ministère de l'Intérieur, et de faire partie de l'administration King sur invitation de celui-ci; il aurait aussi offert au premier ministre, de son propre chef, une large mesure de coopération de la part de ses partisans. Et tout d'abord il voulait, dit-on, imposer cette manière de voir et cette décision aux congressistes.

liant aux maîtres du jour. En un mot, tout semble présager un désastre prochain pour les progressistes, et comme une débacle. L'avenir dira si les chefs auront pu se ressaisir à temps pour l'empêcher et pour atténuer les mauvais résultats de leurs décisions.

UN ECHEC

La conférence tenue à Ottawa entre les ministres de l'Administration fédérale et les premiers ministres des trois provinces de l'Ouest, M. Braeken, M. Dunning et M. Greenfield n'a pas abouti. Les plénipotentiaires sont retournés dans les prairies après un échec soudain. Cependant, ils se sont séparés en amis, sans avoir échangé de paroles irréparables et pour rechercher d'autres moyens de régler le problème.

M. Dunning a expliqué la nature de l'obstacle qui a arrêté les négociations pour sa province. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral administre les ressources naturelles de la Saskatchewan, mais en encounter, chaque année, un déficit substantiel. On compte que ce déficit s'augmentera dans les prochaines années et pourra devenir très considérable.

Ottawa propose donc de remettre à la Saskatchewan ses ressources naturelles, avec les déficits que leur administration implique, chaque année, bien entendu, en même temps qu'il cesserait l'octroi du subside annuel. On comprend que cette province de l'Ouest ne se montre pas enchantée de cette double proposition à son désavantage: accepter une entreprise déficitaire et ne plus recevoir un demi-million par année, voilà perdre de deux manières à la fois dans la même affaire.

Cependant, si l'Ouest réclame à grands cris ses ressources naturelles, dit M. Dunning, ce n'est pas parce qu'il espère retirer de l'argent de leur administration, mais seulement pour les développer plus vite, avec plus de méthode.

Léo-Paul DESROSIERS.

Bloc-notes

Haig et Dewar

Au moment où notre commission des alcools annonce une coupure dans les prix des alcools et des vins, deux hommes du Royaume-Uni, dont l'un s'appelle Dewar et l'autre, Haig, — nous bien connus des consommateurs de scotch, dans l'univers entier, — viennent d'apprendre au monde que ce sont les Britanniques qui ont gagné la dernière grande guerre européenne.

Les autorités municipales et ecclésiastiques étaient la pour souhailer la bienvenue à leur évêque. Des milliers de banderoles et de drapeaux ornaient les maisons. On s'est rendu directement à la cathédrale où une imposante cérémonie a eu lieu.

Mauvaise presse

Les trois bills Robert, à Québec, ont une mauvaise presse; il ne serait pas étonnant qu'ils restent sur le carreau, ou subissent des modifications telles qu'ils en fussent tout à fait édentés. Le Devoir fut le premier et le seul journal de Montréal à en signaler l'extrême gravité et quels pouvoirs extraordinaires le groupe Robert cherche, auprès de notre législature provinciale. Mais, à Québec même, en ces derniers temps, la presse quotidienne s'est prononcée contre la portée considérable de ces bills.

L'autorité municipale

L'Événement, à propos de cette même affaire, s'étonne de ce que le conseil de ville de Québec ne se soit pas encore remue, ni prononcé contre la combinaison Robert, telle que des trois bills la dé-

L'imposante cérémonie s'est déroulée ce matin dans la cathédrale de Mont-Laurier — L'évêque consécrateur était Mgr Emard, assisté de Mgr Guillaume Forbes et de Mgr Ryan — Réception dans la ville épiscopale, hier soir — Plusieurs évêques et prélats présents — Nombreux clergé.

Mgr Hallé prononce le sermon de circonstance.

Mont-Laurier, 30. — (De notre envoyé spécial). — Le diocèse de Mont-Laurier est en liesse. Il avait perdu son pasteur, il en a retrouvé un autre. Le sacre du successeur de Mgr Brunet, Mgr Joseph-Eugène Limoges, a eu lieu, ce matin, en la cathédrale de Mont-Laurier, au milieu d'un grand concours d'évêques, de prêtres, de religieux, de religieuses et de fidèles.

Le sacre du successeur de Mgr Brunet, Mgr Joseph-Eugène Limoges, a eu lieu, ce matin, en la cathédrale de Mont-Laurier, au milieu d'un grand concours d'évêques, de prêtres, de religieux, de religieuses et de fidèles. On remarquait des ecclésiastiques de toutes les parties de la province, pour ainsi dire, de l'Ontario et même des Etats-Unis. Ce sont des fêtes solennelles, dont on gardera longtemps le souvenir.

Mgr Emard, archevêque d'Ottawa, Mgr Ryan, évêque de Pembroke, et Mgr Forbes, évêque de Joliette, étaient les prélats consécrateurs. Mgr Limoges est le second évêque de Mont-Laurier. Mgr Hallé, vicaire apostolique de l'Ontario-Nord a prononcé le sermon de circonstance.

Mgr Limoges a fait ses adieux dimanche dernier à ses paroissiens de Sainte-Jovite. On lui a présenté une adresse et une bourse. Il a chanté sa dernière messe dans sa paroisse, hier matin, à huit heures, pour les enfants à qui il a adressé de paternels conseils.

Le Dr J.-A. Matte, maire de Mont-Laurier, a lu une adresse au nouvel évêque, au nom des paroissiens, l'abbé Moïse Bazinet, de Sainte-Agathe, au nom du clergé. Mgr Limoges, aux

feints de l'archevêque, a prêté ensuite le serment d'usage.

Mgr Gauthier a chanté le salu solennel.

LES OFFICIANTS DE CE MATIN

Les officiers à la cérémonie de ce matin sont M. Rodolphe Mercure, supérieur du séminaire; prêtre-assistant, M. le curé Bazinet, de Sainte-Agathe, premier assistant; M. le curé Génier, de St-Faustin, second assistant; M. R. Jutras, du séminaire, diacre d'office; M. Harold Moffey, du séminaire, sous-diacre d'office; chapelain, Mgr Ryan; M. Omer Lavergne, consultant diocésain, chapelain de Mgr Forbes; M. Pierre Neveu, consultant diocésain; M. H. Limoges, curé de Greenville et frère de l'évêque, chapelain de Mgr Limoges.

Les cérémonies étaient MM. René Martin, d'Ottawa, Emile Bouchard et Napoléon Richard. Le chœur de Mont-Laurier, sous l'habile direction de M. l'avocat Wilfrid Lalonde, a chanté une messe de Gounod; le propre du temps de la messe a été chanté en chan grégorien par les élèves du séminaire.

Après la cérémonie il y eut banquet au couvent des Soeurs de la Providence auquel assistaient tous les prélats, les curés et les religieux présents à la cérémonie ainsi qu'un grand nombre de personnages officiels. La plupart des municipalités de la région et du diocèse étaient représentées.

Dans la soirée un concert sera donné au couvent par les élèves en l'honneur de Sa Grandeur.

SERMON DE MGR HALLE

Le prédicateur avait pris pour texte ce passage des Actes des Apôtres: "Vos Spiritus Sanctus possit episcopos regere Ecclesiam Dei." — Le Saint-Esprit vous a fait évêques pour régir l'Eglise du Christ.

Il y a presque un an, a dit l'orateur en débutant, nous étions réunis à la mort du premier évêque de Mont-Laurier, mais le Saint-Esprit qui dirige l'Eglise universelle veillait sur elle; quelques instants plus tard, l'abbé Joseph-Eugène Limoges était nommé administrateur du diocèse. Notre-Seigneur avait dit: "Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Il a promis des pasteurs suivant son cœur, offrant par ces paroles une assistance toute spéciale pour des nominations si importantes. Au commencement de septembre, Mgr Limoges devenait le deuxième évêque de Mont-Laurier. La voix universelle proclame qu'il est bien l'évêque selon le cœur de Dieu et lui-même proclame par sa vie le Sacré Cœur son roi et se propose de le faire régner dans ce diocèse. Le Saint-Esprit va maintenant élever ce digne prêtre au rang de

(Suite à la troisième page.)

finissent. "Sont-ce les bons vins du banquet naguère offert à M. Robert qui retiennent nos administrateurs dans un rêve qui ne finit point?" demande sarcastiquement l'Événement, qui ajoute: "Un habile homme d'affaires comme M. le maire doit voir clair dans cette petite entreprise. Pourquoi ne bouge-t-il pas? Pourquoi restait-il muet?" A quoi les Montréalais pourraient répondre, forts de leur expérience avec leurs gouvernements municipaux, dans leurs tractations d'autrefois avec le groupe Robert, à Montréal: "Ne cherchez point d'appui à votre hôtel de ville. Vous y seriez vraisemblablement déçus. Sovez contents de ce que vos conseillers ne vous aient pas déjà livrés pieds et poings liés à pareilles entreprises, à la faveur de quelque combinaison de basse politique. Et surveillez, remuez, tenez éveillés vos députés. A la veille des élections, ceux-ci devront, comme l'indiquait l'autre jour l'Événement, y penser à deux fois avant d'aller mettre une cinquantaine de comités de la province aux mains du groupe Robert."

Les intérêts de Québec

Sous ce titre, le Soleil d'hier attaquait à fond les trois bills Robert, et cela est assez significatif. "Il s'agit bien, en effet, de lois spéciales conférant à trois compagnies d'utilité publique une autorité à peu près absolue," écrit l'organe québécois du ministère, qui continue: "N'est-ce pas là conférer un monopole exorbitant, un trust comme il ne s'en est pas encore vu dans cette province?... Il est impossible de trouver une raison qui puisse justifier un tel octroi de juridiction et d'autorité."

Après avoir noté quelques-unes des causes conférant aux compagnies Robert des pouvoirs indéfinis et dangereux, le Soleil conclut: "Pour le moment, il semble bien que cette législation doive recevoir une étude attentive, de manière à ce que les intérêts bien entendus du public et de la région de Québec,

qui se trouve particulièrement concernée, soient sauvegardés". Au vrai, toute la province y est vivement intéressée. Car, si trois nouvelles compagnies Robert obtenaient tout ce qu'elles demandent, elles auraient bientôt, en faisant leur jonction avec les compagnies de Montréal du même groupe, qui ont reçu l'an dernier des pouvoirs presque aussi extraordinaires de la législature, pour notre district, le monopole, au bénéfice d'une poignée de capitalistes américains de grande envergure cachés derrière M. Robert, de l'énergie hydro-électrique, des transports par voies électriques, de l'éclairage, dans toute notre province; et donc elles tendraient à leur merci l'industrie, le commerce et tout le régime économique québécois. C'est ce qu'il ne faut pas laisser arriver, c'est ce contre quoi notre parlement provincial doit protéger la province, même si M. Robert a des gros amis jusque dans les conseils du parti.

G. P.

Ad multos annos!

A Sa Grandeur Mgr Limoges, qui vient d'être aujourd'hui sacré évêque de Mont-Laurier, nous offrons très respectueusement, au nom de tous nos lecteurs, nos meilleurs vœux de bonheur.

Puisse-t-il, pendant de longues années, présider au progrès de l'Eglise dont le Père commun des fidèles lui a confié la charge!

Ad multos annos!

EN PAGE 2:

Les bills Robert auront de la misère à passer, par Louis Dupire.

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, adressée authentiquement. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Concernant la fusion des coopératives

29 novembre, 1922. M. Omer Héroux, Le Devoir. Monsieur le Rédacteur. A titre d'agriculteur et de membre de deux des coopératives qu'on est sur le point de fusionner, permettez-moi de vous remercier d'abord pour avoir relevé, aussitôt que vous avez pu prendre connaissance du projet de fusion des coopératives, les anomalies "écrites" de ce projet et, en second lieu, de soumettre à votre appréciation les circonstances qui entourèrent la présentation de ce projet aux membres des trois sociétés.

Dans votre article de mardi dernier, vous remarquez que l'adoption de la loi constituant en corporation la société coopérative fédérée des Agriculteurs de la province de Québec réalisera la fusion des sociétés en principe, des trois sociétés.

Vous êtes très certainement de bonne foi en disant que la fusion a été "décrétée" en principe et vous n'allez pas à l'encontre de la vérité en l'affirmant. Toutefois, je crois vous intéresser et, qui plus est, remplir un devoir vis-à-vis des membres de ces sociétés en vous priant de vouloir bien consulter le procès-verbal de l'assemblée tenue à Québec le 31 octobre, 1922, et qui contient la liste des membres qui ont "décrété" en principe la fusion, afin de vous rendre compte de la valeur de ce décret.

En attendant ce document, il serait utile de considérer les étonnantes dans lesquelles cette assemblée fut convoquée en se rappelant que c'était là une assemblée extraordinaire, puisque l'on devait y transformer ces sociétés et réduire considérablement la valeur des actions détenues par les membres de l'une de ces sociétés.

L'assemblée fut convoquée à dix jours d'avis; les avis de convocation portaient la date du 21 octobre, un samedi, et appelaient les membres dans la ville de Québec pour le 31 du même mois. Les membres se recrutent dans toutes les parties de la province et même en dehors.

Pour les besoins administratifs ordinaires, ce délai eût pu être suffisant; il est pour le moins légal. Mais dans le cas qui nous occupe présentement, il était insuffisant, comme le prouvent les nombreuses protestations qui furent adressées aux officiers des coopératives, au ministre et à moi-même: c'est à se demander s'il était légal.

Un avis fut publié dans le Bulletin de la Ferme, édition du 26 octobre. Un supplément de ce journal donnait, dans ce même numéro, quelques renseignements dont l'un qui se lit comme suit: "Ne peuvent être directeurs que les sociétaires cultivateurs," donnait à entendre que les membres de la nouvelle société auraient la direction de la société, alors qu'un autre article incomplet cité, ne permet pas de comprendre que ce projet donne au ministre le droit de choisir lui-même le président d'un comité exécutif composé de cinq membres dont trois sont les employés de ce président et portant du ministre.

L'assemblée du 31 était composée en très grande majorité, comme le prouva le procès-verbal plus haut mentionné, d'employés du ministre de l'Agriculture. Les protestations des membres qui demandent que cette assemblée fut remise à plus tard ne furent pas prises en compte. Combien y en avait-il plus, moins qu'il y avait de procurations et de membres en faveur? nous ne le savons pas.

Les blancs de procurations distribués aux membres obligeaient ces derniers à voter "en faveur" du projet qui devait être soumis à l'assemblée et qui était ignoré par les membres.

Les procurations "devaient" être adressées presque exclusivement à des employés du gouvernement, ce qui, dans plusieurs cas, signifiait l'annulation des procurations, certains employés n'étant pas qualifiés pour agir comme procureurs.

Il s'est fait beaucoup de bruit autour du nom de Vallières de Saint-Réal. Plusieurs personnes lui ont contesté le droit du surnom de Saint-Réal. Il est difficile d'en arriver à une conclusion certaine, dit M. Audet, qui possède deux extraits de baptême de cet homme. Dans l'un on lui donne le surnom, dans l'autre il est appelé Vallières tout court.

Entre ces deux extraits, se demande le conférencier, lequel choisir? Il accepte sans hésiter le second. Mais alors, que devient le premier? Est-ce un faux? Audet ne le croit pas. Le curé Amiot, de St-Joseph-de-Carleton, qui a donné ce certificat, en 1806, était un parent et, connaissant bien la famille, il a pu rectifier l'acte qui aurait été négligemment rédigé.

Ce certificat de baptême régle un autre point, c'est celui de l'endroit où le juge en chef est né. M. Vallières a vu le jour à Carleton, baie des Chaleurs, le 13 octobre 1787, et non dans la Haut-Canada, comme on dit presque tous ceux qui ont parlé de lui. Son père étant mort, sa mère s'en revint à Québec. Elle se remarqua un peu plus tard et alla demeurer à Toronto, laissant l'enfant à Québec, chez sa soeur Mme Amiot. Le conférencier emprunte ensuite à M. de Gaspé une anecdote montrant que Mgr Plessis, dont l'attention avait été attirée sur le jeune garçon, devint son protecteur et lui fit faire ses études classiques.

Avant de commencer l'étude du droit, le jeune Vallières fit un voyage dans la Haut-Canada, pour aller voir sa mère. Ce récit, emprunté à Dr Dionne qui, lui-même, l'avait pris dans les "Mémoires" inédits intitulés: "De 1844 à 1854, ou

curseurs pour les trois sociétés. 90.—Le projet de fusion ne fut rendu public qu'à cette assemblée—on n'en fit qu'une simple lecture et aucun des membres de cette assemblée n'osera affirmer qu'en votant en faveur de ce projet, il votait en pleine connaissance de cause. 100.—La très grande majorité des membres ne connaissait encore absolument rien des détails de ce projet, parce que nul, part l'a-on publié, de manière à le porter à la connaissance des membres, avant que le bill s'y rapportant ne soit présenté en Chambre. Voilà comment la fusion a été décrétée en principe. Les protestataires qui élevèrent la voix contre ce mode d'opérer n'avaient nullement l'intention de chercher querelle à qui que ce soit; ils demandaient tout simplement au ministre de leur donner des renseignements complets sur ce projet qui touchait des biens qui leur appartenaient en propre. De plus, ils relevaient les défauts de ce projet et le système employé pour assurer au ministre la majorité des procurations. Enfin, vous me confirmez dans mon opinion que ce projet de fusion est "une affaire montée" en établissant aussi clairement que vous le faites dans votre article du 28 qu'il contient des erreurs—vous les appelez: erreurs de rédaction—qui ont une portée immense du point de vue des membres et qui cependant n'ont pu être découvertes par aucune des 250 à 300 personnes présentes à cette assemblée. Ceci s'explique par le fait que le projet ne fut lu qu'une fois à l'assemblée—les membres n'avaient pas même de copie dans les mains—et que, comme je l'ai fait remarquer alors, il était impossible de se rendre compte, dans ces circonstances, de la teneur de ce projet et encore moins de l'analyser. Si les membres eussent pu en prendre connaissance autrement que par une simple lecture, assurément il s'en serait trouvé, même parmi les employés du ministre, qui auraient attiré l'attention des intéressés sur quelques-uns des points qui vous relèvent. Je me demande si l'on aurait osé agir ainsi avec un autre corps qu'un corps d'agriculteurs. Pour ma part, je me crois lésé dans mes droits comme membre de ces coopératives et humblement comme agriculteur. Je vous remercierai mes remerciements pour avoir mis en lumière, sans tarder, les erreurs (?) et les contradictions qui content ce projet et le me soustris, Monsieur, Votre tout dévoué, J.-N. PONTON.

La session de Québec

Les bills Robert auront de la misère à passer

Un caucus ce matin à ce propos — Bataille de gros financiers — MM. Sauvé et Dufresne ont raison, dit le président de la Chambre — A propos de retards dans la production de documents.

Québec, 29. — On prétend ici que les avocats de John-H. Roberts ont invoqué une dizaine de moyens pour faire passer par les tribunaux la loi condamnant leur client à un an de prison et offrant une hospitalité de douze mois aussi gratuite que charmante à tous ceux qui s'aviseront de critiquer la législation, de violer ses privilèges, qu'elle est seule à pouvoir définir.

Mais de même que le prisonnier du parlement n'a pu assister aux séances de la Chambre quand on a forgé ses chaînes, il ne peut assister à celles de la Commission royale chargée d'enquêter sur l'administration de la justice en cette affaire.

On se rappelle que le directeur de l'Azar avait demandé, par l'entremise de M. Smart, député de Westmount, d'être remis en liberté provisoire afin de pouvoir assister aux séances de la Commission. La pétition de M. Smart avait été reçue par la Chambre, mais le gouvernement n'y avait pas donné de réponse. Le premier ministre a enfin fait une déclaration cet après-midi. Roberts, a-t-il dit, en réponse à une question de M. Smart, étant déjà remis en liberté, on ne voit pas la nécessité de l'élargir sur parole pour lui permettre de suivre en personne les délibérations de ce haut tribunal. Le premier ministre a ajouté qu'il ne peut assurer à Roberts qu'il sera entendu devant la Commission.

UN CAUCUS

Les membres des deux Chambres se réunissent jeudi en délibération secrète. Il sera surtout question des bills du Power, comme on désigne ici les projets de loi du groupe E.-A. Robert. On sait que le président de la compagnie des tramways de Montréal, qui est aussi président de la compagnie des tramways de Québec, et de la Public Service Corporation, et de plusieurs autres compagnies, — en attendant qu'il devienne président de la compagnie des tramways des Trois-Rivières et de celle de Sherbrooke, — demande dans trois projets de lois des pouvoirs exorbitants et un accroissement de capital qui inquiètent fort la députation. Deux journaux le combattent ici vivement et, heureusement pour les contribuables, il rencontre sur sa route des intérêts très puissants tels que la Shawinigan et les diverses filiales de la Montreal Light, Heat and Power. C'est une lutte entre les barons de la finance; et pendant que ceux-ci se chicanent, les faibles contribuables se trouvent momentanément protégés.

La carrière d'un juriste

M. FRANCIS AUDET TRAITE DE VALLIERES DE SAINT-REAL. PREMIER JUGE EN CHEF DE LA PROVINCE DE QUEBEC, DEVANT LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL.

À la réunion mensuelle de la Société Historique de Montréal, qui s'est tenue hier soir à Saint-Sulpice, M. Francis Audet, du bureau des archives fédérales, a traité de Vallières de Saint-Réal, premier juge en chef de la province de Québec. Le conférencier a donné une primeur d'un travail qu'il prépare de longue main sur les juges en chef de la province.

M. Victor Morin, qui présidait la réunion, a loué l'oeuvre de M. Audet, qui vient d'être admis membre de la société.

Vallières de Saint-Réal, débute M. Audet, figure au tout premier rang parmi les hommes politiques et les juges en chef du Bas-Canada. Mais, chose singulière, cet homme distingué qui fut pendant quinze ans député à l'Assemblée législative, qui fut le président, et qui mourut jeune en chef de la province; cet homme éminent qui fut, au dire de ceux qui l'ont connu intimement, l'un des plus beaux esprits que le Canada ait vus naître, et l'un de ses plus brillants orateurs, n'a tenté la plume d'aucun biographe.

M. de Gaspé, dans ses "Mémoires", a raconté des anecdotes amusantes autant qu'instructives, sur l'enfance et la jeunesse de M. Vallières, son camarade d'études au Séminaire de Québec. M. Bibaud nous fournit quelques renseignements. M. Antoine Gérin-Lajoie a fait son éloge devant l'Institut Canadien de Montréal, en 1847. M. Barthe lui consacre quelques pages dithyrambiques dans ses "Souvenirs d'un demi-siècle" et le Dr Dionne nous raconte son voyage dans la Haut-Canada et sa rencontre avec sir John-Beverley Robinson, mais nulle biographie ne nous est parvenue.

Il s'est fait beaucoup de bruit autour du nom de Vallières de Saint-Réal. Plusieurs personnes lui ont contesté le droit du surnom de Saint-Réal. Il est difficile d'en arriver à une conclusion certaine, dit M. Audet, qui possède deux extraits de baptême de cet homme. Dans l'un on lui donne le surnom, dans l'autre il est appelé Vallières tout court.

Entre ces deux extraits, se demande le conférencier, lequel choisir? Il accepte sans hésiter le second. Mais alors, que devient le premier? Est-ce un faux? Audet ne le croit pas. Le curé Amiot, de St-Joseph-de-Carleton, qui a donné ce certificat, en 1806, était un parent et, connaissant bien la famille, il a pu rectifier l'acte qui aurait été négligemment rédigé.

Ce certificat de baptême régle un autre point, c'est celui de l'endroit où le juge en chef est né. M. Vallières a vu le jour à Carleton, baie des Chaleurs, le 13 octobre 1787, et non dans la Haut-Canada, comme on dit presque tous ceux qui ont parlé de lui. Son père étant mort, sa mère s'en revint à Québec. Elle se remarqua un peu plus tard et alla demeurer à Toronto, laissant l'enfant à Québec, chez sa soeur Mme Amiot. Le conférencier emprunte ensuite à M. de Gaspé une anecdote montrant que Mgr Plessis, dont l'attention avait été attirée sur le jeune garçon, devint son protecteur et lui fit faire ses études classiques.

Avant de commencer l'étude du droit, le jeune Vallières fit un voyage dans la Haut-Canada, pour aller voir sa mère. Ce récit, emprunté à Dr Dionne qui, lui-même, l'avait pris dans les "Mémoires" inédits intitulés: "De 1844 à 1854, ou

La session de Québec

Les bills Robert auront de la misère à passer

Un caucus ce matin à ce propos — Bataille de gros financiers — MM. Sauvé et Dufresne ont raison, dit le président de la Chambre — A propos de retards dans la production de documents.

Québec, 29. — On prétend ici que les avocats de John-H. Roberts ont invoqué une dizaine de moyens pour faire passer par les tribunaux la loi condamnant leur client à un an de prison et offrant une hospitalité de douze mois aussi gratuite que charmante à tous ceux qui s'aviseront de critiquer la législation, de violer ses privilèges, qu'elle est seule à pouvoir définir.

Mais de même que le prisonnier du parlement n'a pu assister aux séances de la Chambre quand on a forgé ses chaînes, il ne peut assister à celles de la Commission royale chargée d'enquêter sur l'administration de la justice en cette affaire.

On se rappelle que le directeur de l'Azar avait demandé, par l'entremise de M. Smart, député de Westmount, d'être remis en liberté provisoire afin de pouvoir assister aux séances de la Commission. La pétition de M. Smart avait été reçue par la Chambre, mais le gouvernement n'y avait pas donné de réponse. Le premier ministre a enfin fait une déclaration cet après-midi. Roberts, a-t-il dit, en réponse à une question de M. Smart, étant déjà remis en liberté, on ne voit pas la nécessité de l'élargir sur parole pour lui permettre de suivre en personne les délibérations de ce haut tribunal. Le premier ministre a ajouté qu'il ne peut assurer à Roberts qu'il sera entendu devant la Commission.

UN CAUCUS

Les membres des deux Chambres se réunissent jeudi en délibération secrète. Il sera surtout question des bills du Power, comme on désigne ici les projets de loi du groupe E.-A. Robert. On sait que le président de la compagnie des tramways de Montréal, qui est aussi président de la compagnie des tramways de Québec, et de la Public Service Corporation, et de plusieurs autres compagnies, — en attendant qu'il devienne président de la compagnie des tramways des Trois-Rivières et de celle de Sherbrooke, — demande dans trois projets de lois des pouvoirs exorbitants et un accroissement de capital qui inquiètent fort la députation. Deux journaux le combattent ici vivement et, heureusement pour les contribuables, il rencontre sur sa route des intérêts très puissants tels que la Shawinigan et les diverses filiales de la Montreal Light, Heat and Power. C'est une lutte entre les barons de la finance; et pendant que ceux-ci se chicanent, les faibles contribuables se trouvent momentanément protégés.

Le Soleil a publié deux articles fermes et fort documentés. Cet organe touche de si près au gouvernement qu'on croit voir dans ces protestations un reflet de la pensée du premier ministre. Le caucus de demain sera l'un des plus mouvementés et des plus intéressants tenus jusqu'ici. Il n'y sera question que de Roberts et de Robert.

Il n'est pas improbable que les amis de M. E.-A. Robert ne fassent allusion à l'affaire Roberts sur sa mandant au gouvernement de ne pas pousser l'application de sa loi jusqu'aux extrêmes conséquences. "Enfin, le caucus devra nécessairement consacrer quelques moments d'attention à la nouvelle loi de la voirie.

UNE MOTION DE CENSURE

M. Dufresne, de Joliette, a présenté au début de la séance, cet après-midi, une motion de censure qui a pris le gouvernement par surprise et a entraîné un débat piquant.

M. Dufresne, de Joliette, a présenté au début de la séance, cet après-midi, une motion de censure qui a pris le gouvernement par surprise et a entraîné un débat piquant.

M. Perrault, représentant le ministre de la voirie, répliqua que le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour protéger les cultivateurs et qu'il y a une clause spéciale dans les contrats interdisant les sous-contrats. Il a ajouté que si M. Lizotte, qui avait obtenu le contrat du gouvernement et l'avait cédé à la Montreal Dump Truck, ne peut payer les cultivateurs qui ont travaillé aux routes, le gouvernement les paiera. Le ministre détient le chèque de M. Lizotte donné en garantie du contrat et c'est à même cette garantie que le gouvernement paiera. M. Perrault, ministre de la voirie, a prévenu M. Lizotte que celui-ci a violé les conditions du contrat en donnant un sous-contrat et qu'il doit assumer les dettes de la compagnie en faillite.

M. Sauvé répliqua que si le gouvernement n'était pas au courant de ce qui s'était passé et de la cession de son contrat par M. Lizotte, c'est que le service de la voirie fonctionne mal et qu'il n'est pas renseigné par tous ses inspecteurs et ses ingénieurs. C'est une preuve de négligence dans l'administration. M. Sauvé a exigé et obtenu que la lettre de M. Perrault à M. Lizotte soit déposée sur la table de la Chambre.

La motion du chef de l'opposition demandant la production de la correspondance relative à ce contrat est adoptée.

Louis DUPIRE.

Licence en droit

Il y aura à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, les 6, 9 et 12 décembre, à l'École des Hautes Etudes Commerciales, des examens de licence en droit, auxquels se sont déjà inscrits une dizaine de candidats. Les séances du 6 et du 12 auront lieu à 9 heures et demie du soir, celle du 9 à 1 heure et demie de l'après-midi.

Les examens oraux pour la licence auront lieu le 16 décembre.

MERE!

Les intestins de votre enfant réclament le "Sirop de Figues de Californie".

Hâtez-vous, madame! Une cuillerée à thé du "Sirop de Figues de Californie" maintient nettement complètement les intestins délicats et en quelques heures, vous aurez un enfant redevenu bien portant et joyeux. L'enfant malade en train, févreux, constipé aime le goût de fruit du sirop et les mères peuvent avoir confiance car il ne manquera jamais de chasser toute la bile acre et les poisons de l'estomac et des intestins sans donner la colique, ni rendre l'enfant malade.

Dites à votre pharmacien que vous ne voulez que le véritable "Sirop de Figues" qui porte l'enfant sur la bouteille le mot d'emploi pour bébés et enfants de tout âge. Madame, dites bien "CALIFORNIE". Refusez toute contrefaçon.

Pourquoi les médecins recommandent la magnésie aux dyspeptiques

"Prenez un peu de magnésie après les repas", telle est maintenant l'ordonnance antidyseptique favorite de milliers de médecins. La raison en est que pratiquement quatre-vingt-dix pour cent des affections de l'estomac sont dues à l'acide qui irrite et enflamme la délicat paroi muqueuse de l'estomac et rend impossible la digestion naturelle. Les remèdes, les drogues et les cures échouent tout simplement parce qu'ils ne suppriment pas l'acide, cause de tout le trouble. La valeur de la magnésie est qu'elle agit directement sur l'acide, cause de tout le trouble. La valeur de la magnésie est qu'elle agit directement sur l'acide, cause de tout le trouble.

Attendu que dans le cours de la session suivante, du 10 janvier au 21 mars, ces documents n'ont pas été non plus déposés; "En conséquence, cette Chambre déclare que le gouvernement a violé les privilèges de cette Chambre et elle le censure. M. Dufresne avait fait cette proposition comme question de privilège. Elle était dans l'ordre, mais le gouvernement a voulu la faire remettre; les quelques avocats qui le composent ont demandé des délais et des détails, comme au Palais. Le premier ministre a été le premier à parler en ce sens; MM. Caron et Galipault ont suivi. Celui-ci sait quelque chose des règlements puisqu'il a été président de la Chambre.

M. Sauvé s'était, cependant, porté au secours de son lieutenant et déclarait la motion parfaitement dans l'ordre, il a cité force autorités à l'appui. Le président lui a donné raison. La motion est dans l'ordre; l'ajournement. Le premier ministre voulait que M. Sauvé en donnât l'avis. Mais, en somme, la décision de l'orateur mettait tout le monde d'accord. M. Sauvé s'est écrié: "Je savais bien que j'avais raison". Et le ministre des travaux publics a répondu: "Nous sommes d'accord, pour une fois." Il va de soi que bien que cette motion établisse des faits incontestables, le gouvernement se gardera de la laisser adopter. Une motion de censure, c'est l'équivalent d'une invite à démissionner. Le débat aura lieu jeudi.

Les bourses d'Europe

Quebec, 30. — Au Conseil législatif, hier après-midi, on a d'abord voté en troisième lecture un certain nombre de bills privés étudiés le matin par le comité des bills privés de la Chambre Haute. On a ainsi voté sans amendement le bill de la commission des écoles catholiques de Québec, le bill des syndicats des écoles protestantes de Lachine, Lasalle, Verdun et Dorval, le bill régularisant la cléricature d'Armand Bélanger et le bill de la Dominion Cereal Co., et l'on a voté avec certains amendements le bill de l'orphelinat Catholique de St-Sauveur, Québec.

Le bill annexant certains lots de Sillery à la cité de Québec, tué par le comité des bills privés, disparaît de l'ordre du jour. Un débat s'est élevé au sujet du bill amendement à la loi concernant l'octroi de bourses pour aider les élèves gradués à suivre des cours additionnels en Europe. M. Perron explique que ce bill a pour objet de porter de cinq à quinze le nombre de ces bourses et d'étendre la sphère d'action du gouvernement en décrétant que les étudiants pourront aller étudier non seulement à Paris, mais à tout autre endroit de l'Europe.

M. Perrault, représentant le ministre de la voirie, répliqua que le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour protéger les cultivateurs et qu'il y a une clause spéciale dans les contrats interdisant les sous-contrats. Il a ajouté que si M. Lizotte, qui avait obtenu le contrat du gouvernement et l'avait cédé à la Montreal Dump Truck, ne peut payer les cultivateurs qui ont travaillé aux routes, le gouvernement les paiera. Le ministre détient le chèque de M. Lizotte donné en garantie du contrat et c'est à même cette garantie que le gouvernement paiera. M. Perrault, ministre de la voirie, a prévenu M. Lizotte que celui-ci a violé les conditions du contrat en donnant un sous-contrat et qu'il doit assumer les dettes de la compagnie en faillite.

M. Sauvé répliqua que si le gouvernement n'était pas au courant de ce qui s'était passé et de la cession de son contrat par M. Lizotte, c'est que le service de la voirie fonctionne mal et qu'il n'est pas renseigné par tous ses inspecteurs et ses ingénieurs. C'est une preuve de négligence dans l'administration. M. Sauvé a exigé et obtenu que la lettre de M. Perrault à M. Lizotte soit déposée sur la table de la Chambre.

La motion du chef de l'opposition demandant la production de la correspondance relative à ce contrat est adoptée.

Louis DUPIRE.

Licence en droit

Il y aura à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, les 6, 9 et 12 décembre, à l'École des Hautes Etudes Commerciales, des examens de licence en droit, auxquels se sont déjà inscrits une dizaine de candidats. Les séances du 6 et du 12 auront lieu à 9 heures et demie du soir, celle du 9 à 1 heure et demie de l'après-midi.

Les examens oraux pour la licence auront lieu le 16 décembre.

MERE!

Les intestins de votre enfant réclament le "Sirop de Figues de Californie".

Hâtez-vous, madame! Une cuillerée à thé du "Sirop de Figues de Californie" maintient nettement complètement les intestins délicats et en quelques heures, vous aurez un enfant redevenu bien portant et joyeux. L'enfant malade en train, févreux, constipé aime le goût de fruit du sirop et les mères peuvent avoir confiance car il ne manquera jamais de chasser toute la bile acre et les poisons de l'estomac et des intestins sans donner la colique, ni rendre l'enfant malade.

Dites à votre pharmacien que vous ne voulez que le véritable "Sirop de Figues" qui porte l'enfant sur la bouteille le mot d'emploi pour bébés et enfants de tout âge. Madame, dites bien "CALIFORNIE". Refusez toute contrefaçon.

Pourquoi les médecins recommandent la magnésie aux dyspeptiques

"Prenez un peu de magnésie après les repas", telle est maintenant l'ordonnance antidyseptique favorite de milliers de médecins. La raison en est que pratiquement quatre-vingt-dix pour cent des affections de l'estomac sont dues à l'acide qui irrite et enflamme la délicat paroi muqueuse de l'estomac et rend impossible la digestion naturelle. Les remèdes, les drogues et les cures échouent tout simplement parce qu'ils ne suppriment pas l'acide, cause de tout le trouble. La valeur de la magnésie est qu'elle agit directement sur l'acide, cause de tout le trouble. La valeur de la magnésie est qu'elle agit directement sur l'acide, cause de tout le trouble.

Attendu que dans le cours de la session suivante, du 10 janvier au 21 mars, ces documents n'ont pas été non plus déposés; "En conséquence, cette Chambre déclare que le gouvernement a violé les privilèges de cette Chambre et elle le censure. M. Dufresne avait fait cette proposition comme question de privilège. Elle était dans l'ordre, mais le gouvernement a voulu la faire remettre; les quelques avocats qui le composent ont demandé des délais et des détails, comme au Palais. Le premier ministre a été le premier à parler en ce sens; MM. Caron et Galipault ont suivi. Celui-ci sait quelque chose des règlements puisqu'il a été président de la Chambre.

M. Sauvé s'était, cependant, porté au secours de son lieutenant et déclarait la motion parfaitement dans l'ordre, il a cité force autorités à l'appui. Le président lui a donné raison. La motion est dans l'ordre; l'ajournement. Le premier ministre voulait que M. Sauvé en donnât l'avis. Mais, en somme, la décision de l'orateur mettait tout le monde d'accord. M. Sauvé s'est écrié: "Je savais bien que j'avais raison". Et le ministre des travaux publics a répondu: "Nous sommes d'accord, pour une fois." Il va de soi que bien que cette motion établisse des faits incontestables, le gouvernement se gardera de la laisser adopter. Une motion de censure, c'est l'équivalent d'une invite à démissionner. Le débat aura lieu jeudi.

Les bourses d'Europe

Quebec, 30. — Au Conseil législatif, hier après-midi, on a d'abord voté en troisième lecture un certain nombre de bills privés étudiés le matin par le comité des bills privés de la Chambre Haute. On a ainsi voté sans amendement le bill de la commission des écoles catholiques de Québec, le bill des syndicats des écoles protestantes de Lachine, Lasalle, Verdun et Dorval, le bill régularisant la cléricature d'Armand Bélanger et le bill de la Dominion Cereal Co., et l'on a voté avec certains amendements le bill de l'orphelinat Catholique de St-Sauveur, Québec.

Le bill annexant certains lots de Sillery à la cité de Québec, tué par le comité des bills privés, disparaît de l'ordre du jour. Un débat s'est élevé au sujet du bill amendement à la loi concernant l'octroi de bourses pour aider les élèves gradués à suivre des cours additionnels en Europe. M. Perron explique que ce bill a pour objet de porter de cinq à quinze le nombre de ces bourses et d'étendre la sphère d'action du gouvernement en décrétant que les étudiants pourront aller étudier non seulement à Paris, mais à tout autre endroit de l'Europe.

M. Perrault, représentant le ministre de la voirie, répliqua que le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour protéger les cultivateurs et qu'il y a une clause spéciale dans les contrats interdisant les sous-contrats. Il a ajouté que si M. Lizotte, qui avait obtenu le contrat du gouvernement et l'avait cédé à la Montreal Dump Truck, ne peut payer les cultivateurs qui ont travaillé aux routes, le gouvernement les paiera. Le ministre détient le chèque de M. Lizotte donné en garantie du contrat et c'est à même cette garantie que le gouvernement paiera. M. Perrault, ministre de la voirie, a prévenu M. Lizotte que celui-ci a violé les conditions du contrat en donnant un sous-contrat et qu'il doit assumer les dettes de la compagnie en faillite.

M. Sauvé répliqua que si le gouvernement n'était pas au courant de ce qui s'était passé et de la cession de son contrat par M. Lizotte, c'est que le service de la voirie fonctionne mal et qu'il n'est pas renseigné par tous ses inspecteurs et ses ingénieurs. C'est une preuve de négligence dans l'administration. M. Sauvé a exigé et obtenu que la lettre de M. Perrault à M. Lizotte soit déposée sur la table de la Chambre.

La motion du chef de l'opposition demandant la production de la correspondance relative à ce contrat est adoptée.

Louis DUPIRE.

Licence en droit

Il y aura à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, les 6, 9 et 12 décembre, à l'École des Hautes Etudes Commerciales, des examens de licence en droit, auxquels se sont déjà inscrits une dizaine de candidats. Les séances du 6 et du 12 auront lieu à 9 heures et demie du soir, celle du 9 à 1 heure et demie de l'après-midi.

Les examens oraux pour la licence auront lieu le 16 décembre.

AUTOUR du MONDE. Notre croisière de jubilé d'or marquant le 50ème anniversaire de l'année où Thomas Cook, le fondateur de notre organisation, dirigea son premier voyage autour du monde. Départ de New-York pour l'Orient le 21 jan. Retour le 31 mai 1923. Sur le nouveau navire de la U.S. GUARD spécialement affecté, le "SAMARIA". Un itinéraire très rempli avec visites aux ports méditerranéens, en Égypte, etc., quatre semaines aux Indes britanniques, aux Indes orientales hollandaises, aux Straits Settlements, à Saigon, à Manille, et Chine, deux semaines au Japon, etc. 30.000 milles—127 jours. Renseignements complets sur demande. Croisière de luxe limitée à 400 voyageurs. THOS COOK & FILS 526, Ste-Catherine-Ouest MONTREAL

POUR LES FETES LA FAMEUSE LIQUEUR DES FAMILLES. Cette excellente LIQUEUR est maintenant fabriquée par LABRECQUE & PELLERIN. Demandez-la à votre épicer. S'il ne la pas, écrivez ou téléphonez, nous vous en ferons parvenir au prix de 50 SOUS la bouteille. Labrecque & Pellerin--- No 111, rue St-Timothée, T61. EST 1075

Modèle Français Luxueux et Charmant. Les manteaux de fourrure ont, cette saison, une silhouette fantaisiste et svelte. L'assemblage du phoque d'Hudson et de la taupe, dans ce nouveau modèle, est simplement ravissant; les larges manches, d'une coupe savante, sont de toute beauté; le grand col châle enveloppant à une allure somptueuse et confortable. En un mot, l'ensemble est d'une élégance toute particulière et extrêmement parisienne, c'est-à-dire distinguée.

A cause de leur très haute qualité, de leur confection impeccable et de leur prix si bas, LES FOURRURES DESJARDINS sont reconnues incomparables. CHAS DESJARDINS & CIE 130, Rue St-Denis

fitera. M. Paradis demande que, dans la distribution de ces bourses, on pense aux jeunes gens qui désirent aller perfectionner leurs études commerciales dans les grandes maisons de commerce d'Europe. M. Perron déclare que c'est un des buts de la nouvelle loi, le gouvernement désirant envoyer des jeunes gens étudier chez les grands banquiers d'Angleterre. M. Choquette regrette que ses paroles aient été mal comprises. Il désire, lui aussi, que les collèges classiques puissent envoyer des séminaristes en Europe, mais à même leur octroi spécial, qu'il serait même disposé à voir augmenter. Mais il réclame la préférence pour les étudiants laïques, dans la distribution des bourses accordées en vertu de la loi actuelle. Le bill a subi sa troisième lecture sans amendement, ainsi que la loi abolissant la taxe pour l'inspection des fabriques de produits laitiers. Le Conseil a voté la deuxième lecture des bills privés suivants qui ont été référés au comité des bills privés: Loi concernant la construction de l'église de Ste-Catherine de Montréal; loi amendement à la charte de la ville du Cap-de-la-Madeleine; loi autorisant le barreau à admettre Raoul Gagnon au nombre de ses membres; loi concernant la fabrique de la paroisse de St-Bernardin-de-Sienne; loi pour admettre Arthème Dutilly à la pratique de la médecine; loi amendement à la charte de la ville de St-Laurent. Le bill amendement les statuts relatifs relativement aux sociétés de secours mutuels et le bill portant de huit à neuf le nombre des membres du conseil du Barreau de Montréal ont subi leur deuxième lecture et sont référés au comité de législation.

Le député de Westmount veut savoir aussi si la prison de Bordeaux est terminée et si c'est l'intention du gouvernement de faire de nouvelles additions aux édifices actuellement existants. De plus, il demandera de donner le montant total dépensé jusqu'à date pour édifices. REPOSES A DES INTERPELLATIONS. En réponse à M. Renaud, M. Taschereau déclare que M. L.-Arthur Chanoir est allé représenter la province au congrès de la Catholic Truth Society à Winnipeg, sur l'invitation de Mgr l'archevêque de Winnipeg. Son voyage a duré du 22 juin au 4 juillet et les autorités du congrès ont exprimé leur satisfaction au gouvernement au sujet de son représentant. M. Cannon n'a pas donné l'état détaillé de ses frais de voyage, mais il a déclaré que ses déboursés ont été de \$51,95 plus élevés que le montant avancé; il n'a pas réclamé cette différence. M. Taschereau, sur une interpellation de M. Smart, répond que les \$104,900,95 qui, d'après les comptes publics 1917-18, paraissent lui avoir été avancés et qui sont des sommes non dépensées, au 30 juin de chaque année, proviennent de l'administration de la justice. Toutes ces sommes ont été dépensées depuis et, pendant chacun des exercices subséquents au 30 juin 1918, ont été employées comme suit: 1918-1919: \$49,988,61; 1919-20: \$55,326,26; 1920-21: \$1,586,08. Total: \$104,900,95. Intéret: \$1,276,50. Total général: 106,177,53. M. Renaud apprend que l'échevin Lesage de Québec est à l'emploi du gouvernement depuis le 1er juillet 1919 comme commissaire-enquêteur des chemins et barrières de la province de Québec, avec traitement annuel de \$1,200,00.

CALENDRIER
DEMAIN, VENDREDI 1ER DECEMBRE 1922
DE LA FERIE
Lever du soleil, 7 heures 25.
Coucher du soleil, 4 heures 12.
Plaine lune, le 4 décembre, à 5 heures 30 du matin.

— DERNIERE HEURE —
LE DEVOIR

DEMAIN
DOUX T PLUVIEUX
Aujourd'hui maximum . . . . . 41
Même date l'an dernier . . . . . 34
Minimum aujourd'hui . . . . . 29
Même date l'an dernier . . . . . 22
BAROMETRE:
8 heures du matin, 30.25; 11 heures, 30.20;
1 heure de l'après-midi, 30.21.

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

LE SACRE DE Mgr LIMOGES

(Suite de la première page.)
prince de son peuple, à la dignité de successeur des apôtres. Du haut du ciel, Notre-Seigneur nous contemple. Que dis-je, ses yeux et son cœur sont ici dans le tabernacle et dans cette cathédrale sanctifiée par lui. L'Esprit divin qui conduit l'Église plane sur cette auguste assemblée. Dans son amour tout-puissant, il se prépare à faire des merveilles plus grandes que la création des mondes pour les connaître un peu et les admirer. Elevons-nous par la pensée dans les régions spirituelles où la foi donne des clartés assez grandes pour engendrer la certitude, mais où l'obscurité suffit à nous laisser nous-mêmes. Le prédicateur énonce ensuite les deux points de son discours. D'abord, demandons-nous ce qu'est un évêque aux yeux de la foi; nous verrons ensuite, par un résumé des cérémonies d'un sacre, comment l'âme d'un prêtre est élevée à cette dignité sublime. Que le Saint-Esprit lui-même éclaire nos esprits, réchauffe nos cœurs et nous donne des grâces spéciales durant cet entretien.

LES PERSONNAGES PRESENTS

Les évêques présents sont Mgr P. E. Roy, de Québec, représentant S. E. le cardinal Bégin; Mgr Guillaume Forbes, de Joliette; Mgr John Forbes, de Sagard; Mgr Ryan, de Pembroke; Mgr Larocque, de Sherbrooke; Mgr Léonard, de Rimouski; Mgr Brunault, de Nicolet; Mgr Paquin, V. G., représentant de Mgr Cloutier, des Trois-Rivières; Mgr Descloux, V. G., représentant de Mgr Bernard, de Saint-Hyacinthe; Mgr Dorais, vicaire capitulaire de Valleyfield; Mgr Georges Gauthier, de Montréal; Mgr Lorrain, V. G., de Pembroke; M. l'abbé René Labelle, supérieur de Saint-Sulpice; Mgr Hallé, vicaire apostolique de l'Ontario-nord; Mgr Gariépy, de Québec; Mgr Lebeau, d'Ottawa.

QU'EST-CE QU'UN EVEQUE?

D'abord, qu'est-ce qu'un évêque? D'après le droit de la sainte Église, les évêques sont les successeurs des apôtres et, par une institution divine, les vrais pasteurs des églises particulières sous l'autorité du Souverain Pontife. Ils ont le droit et le devoir de gouverner leur diocèse avec le triple pouvoir législatif, judiciaire et coercitif, d'après les règles de l'Église. Ils ont le droit et le devoir strict de prêcher la doctrine et de se donner des aides, de défendre leurs ouailles contre l'erreur et le vice. Les évêques sont des docteurs, des législateurs, des juges. Ils sont aussi les générateurs du sacerdoce dont ils ont la plénitude, pères spirituels et pasteurs, ils sont des chefs pour conduire au ciel la portion de l'humanité qui leur est confiée. Le peuple catholique sorti pour ainsi dire de la vieille nature païenne est un peu comme le peuple juif sorti d'Égypte par la mer Rouge. Ce peuple avait pour chefs Moïse et Aaron, des guides inspirés et choisis pour le conduire à travers le désert. Ces chefs étaient les instruments de Dieu pour défendre le peuple contre ses ennemis, par la parole et la prière. En frappant le rocher, Moïse figurait le Christ. Moïse et Aaron annonçaient et figuraient les évêques de l'avenir. Les évêques sont de nouveaux Moïses. Ce sont les chefs d'une société spirituelle, parfaite et indépendante dans ses moyens et sa fin. Le leur fait deux grands pouvoirs, le pouvoir d'ordre pour créer les prêtres et les évêques, administrateurs des sacrements, canaux des grâces et un pouvoir de juridiction, pour gouverner et conduire le peuple.

LES CEREMONIES DU SACRE

Le deuxième point du discours est un commentaire des émouvantes cérémonies du sacre. Quand un simple clerc est appelé à monter successivement les degrés hiérarchiques par lesquels il doit arriver au sacerdoce, un seul mot, le mot de saint Étienne, plus la dignité qui lui est accordée est auguste, plus l'Église met de mesure et de sagesse dans son choix, de pompe dans sa consécration. L'orateur décrit éloquentement l'enquête appelée information, qui précède la préconisation de l'évêque nommé et dans laquelle des témoins viennent déposer de la pureté de ses moeurs et de l'intégrité de sa foi, le serment que fait prêter à l'élu, le prêtre consécrateur, comme représentant du Souverain Pontife, l'examen auquel on le soumet, cette profession publique de sa

Réduction des prix des liqueurs

LA COMMISSION DES LIQUEURS FERA DE SUBSTANTIELLES COUPURES DANS SES PRIX A PARTIR DE DEMAIN. — QUELQUES EXEMPLES.
La Commission des liqueurs de la province de Québec a annoncé hier une réduction assez importante dans les prix de ses boissons. Ces réductions sont dues pour une bonne part à la baisse du change et aussi à la centralisation de l'administration. Tous les bureaux sont maintenant placés dans l'édifice "Au pied du Courant", coin Notre-Dame et Craig, de telle sorte qu'une foule de serviteurs ont été éliminés et que le service ainsi simplifié a permis de substantielles économies. M. Simard a déclaré que la commission faisait un profit moyen de quarante pour cent. Il a ajouté que la consommation des vins avait augmenté considérablement contrairement à celle des spiritueux à haut dosage d'alcool. Pour peu que la consommation s'accroisse, des réductions encore plus sensibles pourront s'effectuer.

LES NOUVEAUX PRIX

L'alcool à 65 degrés o.p., vendu à \$6.40, \$3.30 et \$1.70 se vendait à \$6.40, \$3.25 et \$1.65, soit des réductions respectives de 2 1/2 %, 3-1-1/2 % et 2-5-6 %. Les brandies Hennessy X et XXX de \$3.90 et \$4.30 se vendent \$3.75 et \$4, soit 4 % et 7 % de réduction. Les brandies Martell X et XXX de \$3.90 et \$4.30 sont à \$3.80 et \$4, soit moins de 2-2-3 % et 7 %.

LES VINS

Voici maintenant les prix pour les vins:
Les clarets:
Le Barton et Guestier Saint-Julien de \$1.25 et de \$0.70 sont à \$1.15 et à \$0.65, soit 8 et 6 % en moins. Les Barton et Guestier, Médoc, \$0.65, Batailley (\$1.35 et \$0.75), Pontet Canet (\$1.40 et \$0.80), Château Larose (\$1.75 et \$0.95), Château Margaux (\$2 et \$1.10) se vendent maintenant \$0.80, \$1.25, \$0.70, \$1.25, \$0.75, \$1.50, \$0.85, \$1.75, soit avec des réductions qui varient entre 8 % et 15 %.

LES LIQUEURS

Le Barton et Guestier Saint-Julien de \$1.25 et de \$0.70 sont à \$1.15 et à \$0.65, soit 8 et 6 % en moins. Les Barton et Guestier, Médoc, \$0.65, Batailley (\$1.35 et \$0.75), Pontet Canet (\$1.40 et \$0.80), Château Larose (\$1.75 et \$0.95), Château Margaux (\$2 et \$1.10) se vendent maintenant \$0.80, \$1.25, \$0.70, \$1.25, \$0.75, \$1.50, \$0.85, \$1.75, soit avec des réductions qui varient entre 8 % et 15 %.

LA LOI DES CITÉS ET DES VILLES

LE COMITÉ DES BILLS PUBLICS FAIT QUELQUES AMENDEMENTS — LA MAJORITÉ DES VOTANTS COMPTERA SEULE A MONTREAL.
Québec, 30. (D.N.C.) — Le comité des bills publics a étudié, hier soir, la loi concernant les cités et les villes. On apporte quelques amendements importants. On introduit dans la loi générale ce qui fait le malheur de la ville de Montréal. Le non-paiement des taxes ne prive pas un contribuable du droit de vote. L'union des municipalités s'était fait représenter par quelques-uns de ses délégués.

UNE SURPRISE ATTEND LES ECHEVINS

Les échevins n'auront pas la liberté de discuter les prévisions budgétaires de 1923, chapitre par chapitre, car il appert, qu'elles ont été remises en bloc au greffier, avant le départ des membres du comité pour Québec. Plus d'un s'étonne d'un pareil traitement, ne voulant point perpétuer le précédent créé l'an dernier.

Obsèques de Mme C.-J. Baillargeon

Les funérailles de Mme C.-J. Baillargeon, épouse de M. C.-J. Baillargeon, directeur et secrétaire général de la Compagnie Express Limitée, ont eu lieu à 9 heures, cet avant-midi, à l'église de Saint-Louis-de-France.

M. Poincaré accepte

Paris, 30. (S. P. A.) — M. Raymond Poincaré a accepté l'invitation du premier ministre Bonar Law de prendre part à une conférence des chefs d'Etat de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et de la Belgique à Londres, les 19 et 20 décembre, sur la question des réparations. Le débat sera préliminaire à la conférence de Bruxelles.

Le St-Maurice est gelé

Les Trois-Rivières, 30. (S.P.C.) — Le pont de glace est déjà formé sur le St-Maurice à St-Jean-des-Piles où l'on a déjà commencé le charroyage du bois sur les chemins d'hiver.

M. de Valera chercherait à partir pour les Etats-Unis

Londres, 30. (S.P.A.) — Le bruit court que M. Eamonn de Valera cherche à partir pour les Etats-Unis, mande une dépêche du correspondant de Belfast de l'Evening News.

On dit qu'il veut s'échapper de Greenore où il est actuellement.

Londres, 30. (S.P.A.) — Le bruit court que M. Eamonn de Valera cherche à partir pour les Etats-Unis, mande une dépêche du correspondant de Belfast de l'Evening News.

Adoption d'un protocole

Santiago, Chili, 30. (S. P. A.) — Le Sénat a adopté, hier, avec réserves, le protocole de Tacna-Arica. Le vote a été de 16 à 14.

Assainissement d'une rivière

M. BEDARD VEUT FORCER LA VILLE A PROCEDER DANS LE PROJET DE LA PETITE RIVIERE SAINT-PIERRE.
M. Bedard, membre du comité exécutif, ne veut plus retarder davantage son projet d'assainissement de la petite rivière Saint-Pierre, dont la législature a autorisé la ville à exécuter les travaux, à la dernière session. Comme la ville n'a pas procédé, M. Bedard demande à la législature de la forcer à agir.

Les élections provinciales en février?

QUEBEC, 30. (D. N. C.) — Le caucus ministériel a été remis à ce soir à 8 heures. Le gouvernement y annoncera les élections générales. Celles-ci auront lieu au mois de février, 18 jours après la prorogation, soit juste dans les limites légales.

La dissolution des Chambres se ferait dans la deuxième quinzaine de janvier.

La dissolution des Chambres sera annoncée dans la deuxième quinzaine de janvier et les élections auront lieu dans les premiers jours de février. Telles sont du moins les nouvelles qui circulent et auxquelles certains députés ministériels ajoutent foi.

Protestation contre M. Laverge

M. Hamel, député de Portneuf, présentera à la Législature une motion contre le discours prononcé au Monument national — Il sera appuyé.

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

Cette mesure est préconisée par la Grande-Bretagne pour le territoire de Tanganyiki — A la Ligue des Nations.

GENEVE, 30. (S. P. A.) — Le gouvernement britannique a communiqué au secrétariat de la Ligue des Nations une loi abolissant l'esclavage dans cette partie de l'ancienne Afrique orientale allemande connue sous le nom de territoire de Tanganyiki.

LES MINISTRES GRECS ONT FAIT FACE CRÂNEMENT A LA MORT

Les six victimes du peloton d'exécution font bonne contenance — Cigarette aux lèvres et le monocle à l'oeil.

Athènes, 30. (S. P. A.) — Les six ministres exécutés ici mardi dernier ont marché courageusement à la mort. Theotokis et Baltazis et le général Hadjanestis portaient leur monocle lorsqu'ils allèrent faire face aux pelotons d'exécution.

La retraite du Gesu

Le R. Père Lalande poursuit, au Gesu, tous les soirs la retraite qu'il a inaugurée dimanche en préparation des fêtes du troisième centenaire de la canonisation de saint Ignace de Loyola et de saint François-Xavier qui seront célébrées dimanche, le 3 décembre.

Décès

MORIN.—A Montréal, le 28 novembre 1922, à l'âge de 62 ans, est décédé Jacques-Albert-Napoléon Morin, prêtre, chanoine et curé de la paroisse de Saint-Jouard de Montréal. La translation des restes aura lieu jeudi, à 4 heures P.M. Un premier service pour les enfants aura lieu le premier décembre, à 9 heures 30 le même jour et un troisième service à Saint-Jacques, curé de Montréal, après l'arrivée d'un train spécial qui partira de la gare Morueau samedi matin, à 8 heures 30, pour revenir à Montréal immédiatement après les funérailles.

La retraite du Gesu

Le R. Père Lalande poursuit, au Gesu, tous les soirs la retraite qu'il a inaugurée dimanche en préparation des fêtes du troisième centenaire de la canonisation de saint Ignace de Loyola et de saint François-Xavier qui seront célébrées dimanche, le 3 décembre.

TROIS EXECUTIONS, CE MATIN

Dublin, 30. (S.P.A.) — Le gouvernement de l'Etat libre continue à faire exécuter les sentences de mort prononcées contre les rebelles capturés les armes à la main.

LES SECOURS DE LA RELIGION

Vers onze heures, après avoir reçu les secours de la religion, les prisonniers furent conduits en automobile au lieu de l'exécution près de Goudi en dehors des limites d'Athènes.

Les élections provinciales en février?

QUEBEC, 30. (D. N. C.) — Le caucus ministériel a été remis à ce soir à 8 heures. Le gouvernement y annoncera les élections générales. Celles-ci auront lieu au mois de février, 18 jours après la prorogation, soit juste dans les limites légales.

La dissolution des Chambres se ferait dans la deuxième quinzaine de janvier.

La dissolution des Chambres sera annoncée dans la deuxième quinzaine de janvier et les élections auront lieu dans les premiers jours de février. Telles sont du moins les nouvelles qui circulent et auxquelles certains députés ministériels ajoutent foi.

Protestation contre M. Laverge

M. Hamel, député de Portneuf, présentera à la Législature une motion contre le discours prononcé au Monument national — Il sera appuyé.

QUEBEC, 30. (D. N. C.) — M. Hamel, député de Portneuf, présentera à la Chambre une motion de protestation contre le discours de M. Laverge au Monument national. MM. Richard, député de Verchères; Hughes Fortier, député de Beauce; et MacDonald, député de Pontiac, appuieront la motion de protestation de M. Hamel.

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

Cette mesure est préconisée par la Grande-Bretagne pour le territoire de Tanganyiki — A la Ligue des Nations.

GENEVE, 30. (S. P. A.) — Le gouvernement britannique a communiqué au secrétariat de la Ligue des Nations une loi abolissant l'esclavage dans cette partie de l'ancienne Afrique orientale allemande connue sous le nom de territoire de Tanganyiki.

LES MINISTRES GRECS ONT FAIT FACE CRÂNEMENT A LA MORT

Les six victimes du peloton d'exécution font bonne contenance — Cigarette aux lèvres et le monocle à l'oeil.

Athènes, 30. (S. P. A.) — Les six ministres exécutés ici mardi dernier ont marché courageusement à la mort. Theotokis et Baltazis et le général Hadjanestis portaient leur monocle lorsqu'ils allèrent faire face aux pelotons d'exécution.

La retraite du Gesu

Le R. Père Lalande poursuit, au Gesu, tous les soirs la retraite qu'il a inaugurée dimanche en préparation des fêtes du troisième centenaire de la canonisation de saint Ignace de Loyola et de saint François-Xavier qui seront célébrées dimanche, le 3 décembre.

TROIS EXECUTIONS, CE MATIN

Dublin, 30. (S.P.A.) — Le gouvernement de l'Etat libre continue à faire exécuter les sentences de mort prononcées contre les rebelles capturés les armes à la main.

LES SECOURS DE LA RELIGION

Vers onze heures, après avoir reçu les secours de la religion, les prisonniers furent conduits en automobile au lieu de l'exécution près de Goudi en dehors des limites d'Athènes.

La retraite du Gesu

Le R. Père Lalande poursuit, au Gesu, tous les soirs la retraite qu'il a inaugurée dimanche en préparation des fêtes du troisième centenaire de la canonisation de saint Ignace de Loyola et de saint François-Xavier qui seront célébrées dimanche, le 3 décembre.

TROIS EXECUTIONS, CE MATIN

Dublin, 30. (S.P.A.) — Le gouvernement de l'Etat libre continue à faire exécuter les sentences de mort prononcées contre les rebelles capturés les armes à la main.

LES SECOURS DE LA RELIGION

Vers onze heures, après avoir reçu les secours de la religion, les prisonniers furent conduits en automobile au lieu de l'exécution près de Goudi en dehors des limites d'Athènes.

La retraite du Gesu

Le R. Père Lalande poursuit, au Gesu, tous les soirs la retraite qu'il a inaugurée dimanche en préparation des fêtes du troisième centenaire de la canonisation de saint Ignace de Loyola et de saint François-Xavier qui seront célébrées dimanche, le 3 décembre.

TROIS EXECUTIONS, CE MATIN

Dublin, 30. (S.P.A.) — Le gouvernement de l'Etat libre continue à faire exécuter les sentences de mort prononcées contre les rebelles capturés les armes à la main.

LES SECOURS DE LA RELIGION

Vers onze heures, après avoir reçu les secours de la religion, les prisonniers furent conduits en automobile au lieu de l'exécution près de Goudi en dehors des limites d'Athènes.

TRIBUNAUX CIVILS EN FAVEUR DE L'OUVRIER

LE JUGE MERCIER DONNE GAIN DE CAUSE A LA FEMME D'UN GARDIEN DE NUIT. — IL ACCORDE \$1,500.

Le juge Mercier vient de rendre une décision fort intéressante sur l'interprétation à donner à la loi des accidents du travail.

Mme Angela Antonia Alfonso poursuivait la Highway Engineering Limited pour une somme de \$2,500 en vertu de la loi des accidents du travail.

Son mari Michel Vendetti, gardien de nuit à l'emploi de la défenderesse, avait été évané le 5 octobre 1919, par un taureau furieux. La compagnie travaillait à la réparation d'une route à Saint-Chrysostome et pour les besoins de ses travaux avait emprunté de J. Brown une lièze de terrain où passait un taureau. Une nuit durant ses heures de garde, Vendetti a été évané par la bête devenue furieuse et broyé à mort. Trois semaines plus tard il mourut.

Mme Vendetti a tout d'abord poursuivi Brown que le juge Mercier a condamné à payer mille dollars à titre de responsabilité personnelle. Puis, elle a poursuivi la compagnie en vertu de la loi des accidents du travail pour une somme de \$2,500. Toutefois elle a consenti à en soustraire mille en considération de la somme payée par Brown. La compagnie a protesté qu'elle ne pouvait être poursuivie en vertu de la loi des accidents du travail, parce que le genre de ses travaux n'était pas compris dans la liste stipulée par la loi.

Le juge Mercier a déclaré que la loi en question n'était pas limitative, mais seulement énonciative, c'est-à-dire qu'en décrivant le genre de travaux qui donnent droit à l'ouvrier qui est blessé de recourir à la loi, le législateur n'entendait pas restreindre la loi à quelques métiers spécifiés, mais donnait simplement des données générales que le juge pût élargir judicieusement. La loi en effet a été faite pour l'ouvrier et tout doute sérieux doit être en sa faveur.

Dans le cas présent, la compagnie réparait des chemins, métier qui n'est pas spécifié dans la loi, car la loi nomme l'industrie du bâtiment et de la construction où l'on emploie des machines mues autrement que par la main de l'homme. Le juge prétend avec de nombreuses autorités que les mots bâtiments et construction ne se limitent pas au sens concret et strict du mot, mais comprennent les genres de travaux de bâtiment et de construction dans le sens le plus étendu et généralisé des mots. C'est ainsi que le genre de travail exécuté pour la réparation des chemins rentre précisément dans l'appellation "construction". Le juge a donc rejeté la défense de la compagnie et comme il a été prouvé que Vendetti avait été tué en travaillant pour la compagnie il a condamné celle-ci à payer \$1,500.

LIASSE DE JUGEMENTS Le juge Albert de Lorimier a rendu ce matin une série de jugements dont voici la liste: Mme Ferland contre Kelly. Acte donné du jugement de \$40 et quitte-pénale accordée. Gauthier

contre Gauthier, déf. et Lamarre, mis en cause; Délibéré déchargé pour permettre au demandeur d'amener ses conclusions. Riehlly contre Mme Malépart: action maintenue pour les frais, moins \$20. Hogue Limited contre Saunders: action maintenue pour \$315 avec dépens. Rouleau et Mme Gétreau: Action maintenue pour \$175 avec dépens et délai de six mois pour se libérer. Armistage contre Lafontaine, action rejetée avec dépens. Brégent Sport Cycle, incorporé, contre la Mechanical Specialty and Motor Hart of Montreal Limited, opposant: Délibéré déchargé. Préfontaine contre Sauriol: action maintenue pour \$339. Baroni contre le Grand Trunk Railway System, action maintenue pour \$88, avec dépens d'une action de \$214-50. Guilbault contre Michaud: action rejetée avec dépens. Hodges contre Heaney: action maintenue pour \$1,000 avec dépens. Trempe contre Despatie: délégué déchargé pour permettre aux parties de compléter le dossier. Roberts contre Morrisette, action rejetée avec dépens. Berthelet contre Lacoste: parties mises hors de cours. Meloche et autres contre Wilson: délégué déchargé. Euchenbaum et al contre Hersberg et vir action maintenue pour \$154. Beaulieu contre Brouille: parties mises hors de cours. Gavernis contre Yrigh-ton: action maintenue pour \$3,050. Bonrassa contre la Allied Motors Limited; parties mises hors de cours. Côté contre Mme Pinaud: action renvoyée avec dépens. Harris contre Rosen, parties mises hors de cours. Brand contre la Dominion Bridge Co; jugement pour \$1,000. Litvin contre Waxman, action renvoyée sans recours. Syndic de la paroisse de Ste-Gunegonde de Montréal contre Saint-Aubin, délégué déchargé. Bellavance contre Masson: parties mises hors de cours.

Programme du récital Heifetz

Le programme suivant sera donné par Jascha Heifetz à son récital ici, au théâtre St-Denis, lundi soir à 8 heures 30:

- 1—Sonate pour piano et violon de la mineur, César Franck. Allegretto ben Moderato, Allegro. Recitativo Fantasia (ben moderato); Allegretto poco mosso. 2—Concerto en la majeur, Mozart. Adagio—allegro aperto, Adagio. Fondo: Tempo di menuetto. 3—Nocturne en ré majeur, Chopin-Wilhelmj. Waves at Play, Grassé. Malagueña, Rabanera, Sarasate. 4—Souvenir de Moscou, Wieniawsky. Samuel Chotzinoff au piano.

Condoléances

A une assemblée spéciale du conseil d'administration de l'Assistance publique, tenue au local de l'Institution, le 29 novembre 1922, il a été proposé par M. Trefflé Bastien, secondé par M. Alphonse Champagne, et adopté à l'unanimité:

"Que les directeurs et les membres de l'Assistance publique ont appris avec une vive douleur la mort soudaine de M. Joseph Lamoureux, leur très dévoué président, et qu'ils offrent à Mme Lamoureux et sa famille, leurs sympathies profondes et sincères. "Que copie de cette résolution soit adressée à la famille et aux journaux."

Eugène LASSALLE, Secrétaire.

LA NAVIGATION NAVIRES QUE L'ON ATTEND

LE CASSANDRA, LE MELITA ET LE REGINA ARRIVERONT A HALIFAX CES JOURS-CI. — DANS LE PORT DE MONTREAL.

Le Cassandra, de la ligne Anchor-Donaldson, venant de Glasgow avec 32 passagers de cabine et 137 de troisième classe, et en route pour Portland, est attendu à Halifax aujourd'hui vers les 6 heures de l'après-midi.

Le Regina, de la ligne White-Star Dominion, venant de Liverpool avec 96 passagers de cabine et 336 de troisième classe, et en route pour Portland, est attendu à Halifax samedi soir de cette semaine ou au plus tard dimanche matin.

Le Melita, de la compagnie du Pacifique-Canadien, venant d'Anvers, Havre et Southampton, avec 131 passagers de cabine et 232 de troisième classe, est attendu à St-Jean au cours de la journée de lundi prochain.

Le Minnedosa, de la même compagnie, venant de Montréal et en route pour Anvers, est attendu demain midi à Southampton.

Le Montcalm, de la même compagnie, est parti de Liverpool à destination de Saint-Jean.

L'Empress of Russia, de la même compagnie, part aujourd'hui de Hong-Kong à destination de Yokohama et Vancouver.

NAVIRES DANS LE PORT Le Grey County, le Bolinbroke et le Montezuma sont partis d'ici hier à destination de l'Europe.

Il ne reste plus dans notre port que quinze navires exactement dont le départ, dit-on, ne saurait guère tarder maintenant. Ce sont: le Canadian Raider, le Canadian Rancher, le Canadian Trapper, le Canadian Trooper, le Canadian Hunter et le Canadian Aviator, de la marine du gouvernement; le Welland County, le Lisgar County, l'Edward Munch, l'Hamstead Heath et le Manoa, de la compagnie Canada Steamships; le Margaret Coughlan et le Melieskin, de la compagnie Thos Harling and Son; le Ballygalley Head et le Monnette, de la compagnie McLean, Kennedy Ltd.

LANCEMENT DU CHILORE Oakland, 30.—Le plus grand navire marchand qui ait jamais été construit sur la côte du Pacifique, a été lancé hier aux chantiers Alameda de la Bethlehem Shipbuilding Corporation. Le Chiloire mesure 571 pieds six pouces de longueur, 72 pieds de profondeur et peut transporter 20,000 tonnes de charbon ou de minerai.

UNE PEINTURE DU REGINA

On se souvient que le maire Grassis, de Regina, a fait don, l'autome dernier, au navire Regina, de la ligne White-Star, d'une jolie réplique de ses armes de sa ville. Nous apprenons que la compagnie, en retour de cette générosité, lui offri-rait sous peu une peinture du navire en question et qui est l'oeuvre de M. Montague-H. Black, artiste de la marine britannique.

Cette peinture est arrivée à Montréal. Elle est dans un très joli cadre en bois sculpté et doré, au bas duquel se trouve une plaque de cuivre fixée à une planchette d'ébène.

LES SYNDICATS CATHOLIQUES A LACHINE

Le Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux de Lachine a tenu une séance très intéressante et où les délégués de différents syndicats assistaient au complet. La question la plus en vedette et partant la plus discutée a été certes le renvoi en bloc de tous les employés municipaux permanents. On sait que la cité de Lachine, pour des raisons qu'on dit être "d'économie" a renvoyé tous ses employés permanents, quitte à réengager ceux qui lui plairaient. L'avis de renvoi a été donné aux employés le 31 octobre et prend effet le 30 novembre. Des employés de 30 ans de service sont affectés par cette décision arbitraire. Les délégués du Syndicat des employés municipaux ont rencontré mardi de la semaine dernière les autorités municipales et le conflit semblait devoir se bien régler. Mais des nouvelles subséquentes ont appris que 25 pour cent des employés ne seraient pas réengagés. Le Conseil central a fortement protesté contre cette action de la ville.

M. J. Comeau, secrétaire-correspondant du Conseil, a été le principal orateur. En présentant les délégués du nouveau syndicat des employés municipaux, M. Comeau a rappelé avec éloquence les circonstances pénibles qui avaient accompagné sa naissance. "Ne dans l'épreuve, il saura vivre et progresser", dit l'orateur en parlant du Syndicat nouveau. M. Comeau a dit que le Conseil de ville qui avait été élu par les ouvriers devrait se rappeler les protestations d'autant de son dévouement à la classe ouvrière. "Ce n'est pas juste, dit l'orateur, de faire porter sur les travailleurs, les salariés, le déficit de l'administration de la ville. Si les employés actuels ont des ennemis, des ennemis qui désirent leur tête qu'on institue une enquête et qu'on fasse justice; on n'a pas le droit de congédier des employés qui font leur devoir depuis un quart de siècle au delà. Plusieurs orateurs ont exprimé leurs vœux sur la question et ont condamné l'initiative du Conseil qui semble être mené, a-t-on dit, par la crainte de quelques citoyens mécontents.

La résolution suivante a été adoptée à l'unanimité par le Conseil central; nous donnons la substance de cette résolution: "Considérant que le Conseil de ville de Lachine a, le 31 octobre dernier, donné avis à tous les employés permanents que leurs services ne seraient plus requis après le 30 novembre courant et que cette action est arbitraire et déloyale envers des travailleurs de 10 à 35 ans de service; considérant qu'on a promis à ces employés qu'ils ne seraient pas remerciés, et qu'on a subitement changé d'idée le 22 novembre du moins pour dix de ces dits employés; considérant que des commentaires malicieux et de nature à nuire à la réputation des employés municipaux se font couramment à la suite de cette décision de la cité de Lachine. "Qu'il soit résolu que ce Conseil central des syndicats catholiques et nationaux de Lachine, proteste énergiquement contre le renvoi des employés permanents pour de faux motifs d'économie et contre la réduction de salaire par trop forte qui a été imposée; qu'il soit de plus résolu que la présente soit envoyée au Conseil de ville de Lachine, aux journaux pour publication."

Le Conseil central a aussi étudié la question de l'attitude à prendre vis-à-vis la formation d'une ligue des locataires pour la cité de Lachine; la question de la refonte du Code des cités et villes actuellement à l'étude devant le parlement. Ces deux questions ont été référées au comité exécutif. M. l'abbé Denis, amonieur, était présent à l'assemblée. M. A. Camirand occupait le fauteuil.

CERCLE LEON XIII

Ce soir, à la salle des Oeuvres paroissiales, 1939, rue St-Dominique, assemblée du cercle Léon XIII. M. A. Charpentier donnera la conférence sur "La loi du salaire minimal pour les femmes." Tous les membres sont invités à cette assemblée. Par ordre.

FERBLANTIER-COUVREURS

Ce soir, salle des Syndicats catholiques, 3, rue Craig-est, assemblée du Syndicat catholique et national des ferblantiers-couvreurs. Continuation de l'étude d'un projet de contrat de travail. Tous les membres doivent être présents. Par ordre.

Découverte sensationnelle

EFFECTUEE PAR UN LIBRAIRE DE MONTREAL

Le monde scientifique n'est pas encore remis du bouleversement opéré par l'énonciation des théories d'Einstein, que déjà nombre de contradicteurs se sont levés pour les renverser. C'est une mêlée générale. Il appartenait à M. CORNELIUS DEOM, 251-est rue Sainte-Catherine, de mettre tout le monde d'accord par l'établissement d'une théorie remplaçant celle de la relativité par une nouvelle définitivement possible.

Monsieur DEOM offre de démontrer désormais à quiconque de 4 égale 5. En effet à tout acheteur de 4 fois vingt-cinq centins soit \$1.00 il remettra 5 fois vingt-cinq centins soit \$1.25 de livres sous la forme de l'offre gracieuse d'un volume de 25 centins.

Le nombre des volumes offerts correspondra exactement aux multiples de \$1.00. Chaque semaine la liste des volumes ainsi offerts sera publiée dans le "Devoir".

Nous sommes heureux de constater l'heureuse forme sous laquelle cette importante question scientifique a été résolue qui fera se rendre en foule les amateurs de livres toujours de plus en plus nombreux. chez DEOM, 251-est rue Sainte-Catherine, Montréal.

ASPIRIN Bayer Véritable A MOINS que vous ne voyiez le nom de "Bayer" sur les tablettes, vous n'avez pas d'aspirines du tout. Rhumes, Mal de dents, Mal d'oreilles, Mal de tête, Névralgie, Lumbago, Rhumatismes, Névrite, Douleurs. Petites boîtes de "Bayer" de 12 tablettes.—Aussi boîtes de 24 et de 100—chez les pharmaciens.



Comment on augmente les ventes de farine, grains et avoine PAR LONGUE DISTANCE. Extraits de récents rapports: "Je me sers entièrement du Longue Distance dans mon commerce (Foin et Grains). Les ventes se font plus vite et à meilleur marché qu'en voyageant. Depuis hier j'ai vendu 2 chars de grains."

"J'ai vendu 10,000 sacs de jute et touché une commission de \$100.00 avec \$2.80 de frais pour appels de L. D." "J'ai vendu entre \$10,000 et \$11,000 de marchandises à 3 clients et cela ne m'a coûté que 45 cents en Longue Distance—le prix de deux bons cigares." "Nous prenons régulièrement les commandes de nos clients par Longue Distance avant de placer un ordre pour un char complet." "Nous prenons les frais de Longue Distance à notre charge quand nos clients nous téléphonent leurs commandes." Permettez-nous de vous démontrer l'application du Longue Distance à vos propres affaires. F.-G. WEBBER, Chaque Téléphone Bell est une Station de Longue Distance.

TARIF DES PETITES AFFICHES DEMANDE D'EMPLOI: — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire. DEMANDES D'ELEVES: — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire. TOUTES LES AUTRES DEMANDES: — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire. CHAMBRES A LOUER: — 15 sous jusqu'à 20 mots, 1 sou par mot supplémentaire. TRAVAIL: — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire. MAISONS, MAGASINS, ETC.: A LOUER: — Jusqu'à 20 mots, 25 sous, 1 sou par mot supplémentaire. A VENDRE: — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire. CARTES PROFESSIONNELLES, tarif sur demande. AVIS LEGAUX: — 15 sous la ligne avertissement. NAISSANCES, DECES, MESSES: — 50 sous par insertion. REMERCIEMENTS: — 50 sous. CARNET MONTAINE, NOTES PERSONNELLES, ETC.: — \$1.00 par insertion.

AUTOMOBILES CHAUFFEURS MECANIENS demandés. S'adresser à la Compagnie des Tramways de Montréal, 502 St-Catherine est. Tel. Est 1447.

BUREAUX A LOUER Bureau bien éclairé. Possession immédiate. Service d'ascenseur et conciergerie. S'adresser 502 St-Catherine est. Tel. Est 1447.

OEufs et Volailles Bargains exceptionnels cette semaine à la poulaillerie de la ferme de St-Jacques, 11500, Poiré, — est livré. Six poules Campine dorées, \$12.00.—Six poules de choix et un coq Plymouth Perdreau, extra beau, \$15.00.—Deux poules d'un an et le cochet de l'année, rouges R. Faland, \$10.00.—Beau cochet Rhode Island-Rock Barré et blanc, Orpington Fave-Annonas, Campine, Leghorn Blanc et Bruns, Pouteres Espagnoles, Pouteres blanches, \$10.00.—Pur sang en Mue.—Quantité de poules Minorque noir, avec cochet, cinq poules et le cochet, \$10.00.—Valeurs du double—Canards Muscovy Blanc, bleu et foncé à \$15.00, le trio canards absolument muscovy et le cochet, \$10.00.—Cartes postales en coque naturelle, 10 sous pièce. collection de 12 \$1.00.—Brochure illustrée de 29 gravures des races de volailles les plus avantageusement connues au pays, 20 sous par poste. Ecrivez vos besoins et incluez toujours timbres pour réponse vite et assurée.—La Ferme Avicole Yamaska, Saint-Yacynth, Québec.

Hôtel Place Viger DINER — SAUTERIE TOUS LES SAMEDIS SOIRS Un dollar de pointe aux ORCHESTRE SPECIAL Réserve de places: Main 5720.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

HORAIRE DU SERVICE SUBURBAIN POUR 1922 LACHINE De la Côte St-Paul de 10 minutes de 5.45 a.m. à 5.05 a.m. De la Place d'Armes (Bureau de poste), service de 10 minutes de 5.40 a.m. à 5.00 a.m. 10 minutes de 5.40 a.m. à 5.00 a.m. 10 minutes de 5.40 a.m. à 5.00 a.m. 10 minutes de 5.40 a.m. à 5.00 a.m. 10 minutes de 5.40 a.m. à 5.00 a.m. Dernier tramway pour Lachine à 12.40 a.m. De Lachine (Money Point), service de 10 minutes de 5.50 a.m. à 5.10 a.m. 10 minutes de 5.50 a.m. à 5.10 a.m. 10 minutes de 5.50 a.m. à 5.10 a.m. 10 minutes de 5.50 a.m. à 5.10 a.m. 10 minutes de 5.50 a.m. à 5.10 a.m. Dernier tramway de Lachine à 1.30 a.m.

BORDEAUX — MONTREAL-NORD de Bordeaux: 10 minutes de 5.50 a.m. à 5.37 a.m. 15 minutes de 5.50 a.m. à 5.37 a.m. 10 minutes de 5.50 a.m. à 5.37 a.m. 15 minutes de 5.50 a.m. à 5.37 a.m. Dernier char de Bordeaux à 12.22 a.m. De Montréal-Nord: 10 minutes de 5.45 a.m. à 5.45 a.m. 15 minutes de 5.45 a.m. à 5.45 a.m. 10 minutes de 5.45 a.m. à 5.45 a.m. 15 minutes de 5.45 a.m. à 5.45 a.m. A Ahuntsic seulement: 15 minutes de 12.15 a.m. à 12.20 a.m. 20 minutes de 12.15 a.m. à 12.20 a.m. 30 minutes de 12.15 a.m. à 12.20 a.m. Dernier tramway de Montréal-Nord à 1.20 a.m.

A ST-LAURENT ET CARTIERVILLE Des avenues Mont-Royal et du Parc, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 5.45 a.m. 10 minutes de 5.30 a.m. à 5.30 a.m. 15 minutes de 5.45 a.m. à 5.45 a.m. 10 minutes de 5.45 a.m. à 5.45 a.m. 15 minutes de 5.45 a.m. à 5.45 a.m. 30 minutes de 5.45 a.m. à 5.45 a.m. Dernier tramway pour Cartierville, 1.00 a.m. De Cartierville, service de 15 minutes de 5.30 a.m. à 6.30 a.m. 10 minutes de 5.30 a.m. à 6.30 a.m. 15 minutes de 5.30 a.m. à 6.30 a.m. 10 minutes de 5.30 a.m. à 6.30 a.m. 15 minutes de 5.30 a.m. à 6.30 a.m. 30 minutes de 5.30 a.m. à 6.30 a.m. Dernier tramway de Cartierville, 1.45 a.m.

DE LASALLE ET NOTRE-DAME DU BOUT DE L'ILE 60 minutes de 5.00 a.m. à 1.00 a.m. TETRAULTVILLE De Lasalle et Notre-Dame: 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 a.m. 10 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 a.m. 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 a.m. 10 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 a.m. 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 a.m. 30 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.40 a.m. Dernier tramway de la Pointe-aux-Trembles à 2.10 a.m. De 7.00 a.m. à 8.45 a.m. et de 5.15 à 6.45 a.m. — Tramways supplémentaires à la Place d'Armes et de la Place d'Armes.

Province de Québec, District de Montréal COUR SUPERIEURE No 4976 Dame ALBINA MORIN, des cités et districts de Montréal, épouse de monsieur Henri d'Arthur Lecuyer, du même endroit, manufacturier, demanderesse, vs ledit ARTHUR LECUYER, défendeur. Avis: Une action en séparation de biens a été intentée contre le défendeur le 8 novembre 1922. CHAUVIN, MEAGHER, WALKER, STEWART & CREPEAU Procureurs de la demanderesse. Montréal, 8 novembre 1922. SPORT

Tube de dix jours gratuit GRATIS Envoyez simplement le coupon Hier Aujourd'hui Comment des millions de personnes ont obtenu des dents plus jolies. Avez-vous remarqué les dents éclatantes que l'on voit partout aujourd'hui et les sourires larges qui les découvrent? Vous pouvez constater qu'il s'est produit un grand changement dans les méthodes de protection des dents. Si vous ignorez ce qui en est, faites cet essai. ELLES COMBATTENT LA PELLICULE Ces personnes—elles se comptent par millions—combattent aujourd'hui la pellicule, cette couche visqueuse dont vous sentez la présence, qui colle aux dents, entre dans les interstices et y demeure, absorbe les taches, forme des couches sombres et sert de base au tartre. La pellicule retient aussi les substances alimentaires qui fermentent et forment de l'acide. Elle maintient les acides en contact avec les dents, ce qui provoque la carie. Les germes s'y développent par millions. Ils constituent, avec le tartre, la cause principale de la pyorrhée. Ces affections ont toujours été en augmentant. Autrefois, on voyait moins souvent qu'aujourd'hui de jolies dents parce qu'aucune pâte dentifrice ancienne ne pouvait combattre efficacement la pellicule. LA SCIENCE EST RESOLU La science dentaire a, après de longues recherches, découvert deux moyens de combattre la pellicule. L'un a pour effet de la coaguler, l'autre de l'enlever et cela sans aucun recours dommageable. Des autorités compétentes ont établi l'efficacité de ces méthodes. Puis les principaux dentistes ont commencé partout à en recommander l'usage. L'on a créé un nouveau type de pâte à dents, basé sur les recherches modernes. Il s'appelle Pepsodent et ces deux grands destructeurs de la pellicule y sont incorporés. CINQ EFFETS UNIQUES Pepsodent produit cinq effets que l'on n'a jamais pu obtenir des anciens procédés et que la science moderne juge tous très importants. Il accroît l'alcali de la salive, qui a pour effet de neutraliser constamment les acides de la bouche, cause de la carie. Il multiplie le digestif d'amidon dans la salive, dont la fonction est de digérer les dépôts d'amidon sur les dents, qui autrement fermenteraient et formeraient des acides. Ce sont là les grands agents protecteurs naturels des dents. Pepsodent, à chaque application, leur fait produire plusieurs effets. Pepsodent polit aussi les dents, de sorte que la pellicule a moins de facilité à y adhérer. Presque dans le monde entier, Pepsodent marque l'avènement d'une ère nouvelle dans le nettoyage des dents. Les gens soignent dans quelque cinquante nations y ont recours, beaucoup sur recommandation des dentistes. Toute personne élégante devrait connaître aujourd'hui les bienfaits qu'il procure. Envoyez le coupon donnant droit au tube de 10 jours. Remarquez comme vous sentez les dents propres après application, notez la disparition de la pellicule visqueuse et comme les dents blanchissent à mesure que part cette couche. Les résultats vous étonneront. Une seule semaine d'essai vous convaincra. Faites cela pour l'amour de votre famille. Découpez le coupon tout de suite. Fabriqué au Canada Pepsodent Le nouveau dentifrice du jour Un agent scientifique décombat, qui blanchit, nettoie et protège les dents sans l'emploi de gravier dommageable. Un seul tube par famille.

M. Steed quitte le "Times" Londres, 30 (S.P.A.)—L'Evening Standard annonce que M. Wickham Steed a définitivement décidé de donner sa démission comme rédacteur en chef du Times et qu'il sera remplacé par M. Geoffrey Dawson, qui avait déjà occupé ce poste.

VIN BOURDOU Le Plus délicieux des Vins Toniques EN VENTE PARTOUT

Bromo Quinine Comprimés laxatifs de Bromo Quinine Les premiers et plus anciens commandés toutes les nations civilisées dont toutes les maisons civilisées reconnaissent la valeur. Assurez-vous que l'on vous donne le BROMO Quinine La boîte porte cette signature E. M. Grove Prix 30c. Fabriqués au Canada

Contre TOUX, RHUMES, BRONCHITES PRENEZ LE SIROP MATHIEU AU Goudron et à l'Extrait de Foie de MORUE Il supprime la toux, enlève l'irritation et renforce les organes respiratoires. Gros flacons partout Gie. J. L. MATHIEU, Prop. SHERBROOKE, QUE. Fabricants des célèbres Poudres Norvins.

# Notre Page Féminine

## LETTRÉ DE FADETTE

UNE PROTESTATION

Montréal.

Ma chère Lucette,

Je t'envie presque d'être, dans ton village, le point de mire et d'admiration de ses habitants. Ici, c'est une autre histoire! Il suffit d'être une jeune fille pour inviter les comparaisons fâcheuses et provoquer la critique. Hier encore! Un conférencier austère essayait de définir les jeunes filles d'aujourd'hui en nous comparant aux grand-mères et aux aïeules des temps héroïques de la colonisation, et de ses comparaisons absurdes sortait une espèce de petit monstre hardi, léger, coquette, extravagante! Eh! ouï ma pauvre chérie! Tout cela c'est toi, c'est moi, c'est nous!

Et personne, là, pour le rappeler aux bienséances pratiquées par ces femmes parfaites d'autan, qu'il admire peut-être, mais qu'il n'imité guère, dans leur politesse du moins!

Cette injustice me révolte et je commence à la croire générale à notre égard.

Il y a ceux qui trouvent "qu'à seize ans, une jeune fille n'est pas une personne" et ceux qui disent qu'à seize ans, les petites filles ont trop de personnalité. Il y a ceux qui critiquent notre puérilité et notre ignorance et ceux qui trouvent ridicules les programmes d'études plus complètes qu'autrefois. De tous les côtés on nous critique et nous avons toujours tort.

Où trouverons-nous, ma pauvre chérie, ceux qui nous aiment parce que nous sommes jeunes, joyeuses, confiantes, que nous aimons la vie à qui nous tendons les bras, les yeux fermés, sans savoir tout ce qu'elle a enseigné à nos critiques si sages?

Tu sais, ma petite Toi, des hommes savants ne connaissent pas plus le cœur d'une jeune fille que je ne connais l'hébreu, c'est pourquoi ils se fourvoient quand ils discutent sur ce qu'ils ignorent! Attends que je sois vieille, moi, je vous promets, mes petits agneaux, que je vous blanchirai de toutes ces méchantes accusations dont on nous accable. Il y a tant à dire pour nous expliquer, pour nous excuser!

Jusqu'à dix-huit ans, notre vie au couvent est minutieusement réglée, pas une minute à perdre: on respecte notre travail, on l'encourage; à nous traite en enfant et nous ne faisons pas un pas sans une permission spéciale.

Voilà que soudain, comme par un coup de baguette magique, tout cela change. Nous étions des oiseaux captifs à qui on donne la liberté. Selon l'expression consacrée, nous entrons dans le monde; nos parents nous comblent: Cette robe te plairait-elle? Veux-tu des fourrures? Les plaisirs, les voyages se succèdent, et n'ayant plus de devoirs nettement définis, est-il étonnant que, grisées par cette vie si nouvelle et si agréable, nous ayons la tentation de ne chercher que le plaisir?

Nous avons encore l'habitude, le goût du travail et des journées remplies utilement, mais quoi! On ne nous donne rien d'utile à faire, quitte à critiquer ensuite notre paresse. On multiplie pour nous les occasions de sortie et on crie au scandale parce que nous sommes toujours dehors! Nous suivons l'impulsion donnée par qui? je te le demande, Lucette ahurie. Par les mères, toutes les mères qui veulent que leur fille jouisse de sa jeunesse, soit de toutes les fêtes, aille au théâtre, danse, voyage, soit la plus jolie et la plus admirée.

Mais alors, qui sont les plus à blâmer de cette vie "éparpillée et futile"? Trouvez-les, digne conférencier, et faites-les jouir de vos précieux conseils! Et crois-tu maintenant, ma Lucette, que tu es heureuse dans ton trou?

Si tu t'y ennuyais, malgré ton bonheur, maman t'invite à venir voir ce qui se passe dans la grande ville, où actuellement, les petits monstres tant décriés dansent en rond et partageraient avec toi tous leurs amusements avec un plaisir que tu devines, sachant comme je t'aime."

LOUISE.

(Pour copie conforme).

FADETTE.

P. S.—Maman trouve ma lettre d'invitation bien longue: je ne la lui montre pas, en cas de l'ennuyeuse réforme qui suivrait peut-être!

### Médailleurs

### Mme de Chateaubriand

Ce fut une grande dame. Mais c'était une petite personne, fluette et chétive, dont seuls le cœur et l'esprit étaient bien vivants. Son charme de femme aimante, spirituelle et chrétienne tient dans les noms ou les surnoms qu'elle a portés. Pourquoi ne les lui donnerions-nous pas, puisque ses amis les lui donnaient bien quand elle ne se les appliquait pas elle-même?

Elle a donc commencé par être Mlle Céleste Buisson de Lavigne, orpheline de bonne heure et confiée aux soins de son grand-père que son attachement à la famille

des Bourbons avait tout naturellement rapproché de la famille de royalistes fidèles qu'étaient à St-Malo, les Chateaubriand. Elle fut ainsi la petite Céleste pour Julie et Lucile, les sœurs du vicomte René. Celui-ci avait 24 ans quand il la prit pour vicomtesse. Elle en comptait 17, "blanche, délicate, mince et fort jolie", au dire de son époux. En devenant Mme de Chateaubriand, elle devint la Chatte, car il était le Chat pour les intimes et les premiers admirateurs. Avec le temps, les titres de plus haute allure arrivèrent: Mme l'ambassadrice, Mme la pairresse, voire Mme la dauphine, un soir de méprise populaire. Enfin, elle signa la vicomtesse de Chocolat, pour finir en Fée aux Miettes.

Toutes ces appellations marquent les étapes de sa vie, une vie qui ne semble pas avoir été celle qui con-

## FABLE

Cette petite fable, qu'elle réussisse ou non, m'est venue à l'esprit, par hasard, En un certain pré qui est en certain lieu, passait un Baudet, par hasard. Il y rencontra une flûte qu'un berger sans doute y avait oubliée, par hasard. Il s'approcha pour la flairer, et en flairant, il souffla, par hasard. Ce souffle passa par la flûte, et la flûte rendit un son, par hasard. Oh! oh! dit le baudet, comme je suis bon musicien! Que l'on vienne maintenant mépriser la musique des ânes! Ainsi, sans connaître les règles, il y a des gens Qui une fois rencontrent bien, — par hasard.

venait à ce tempérament fragile. Elle fut la statuette à côté du colosse, mais plus grande que lui, en définitive, puisqu'elle resta debout dans sa grâce, tandis qu'il s'abat sur ses pieds d'argile.

M. de Chateaubriand ne resta pas souvent en place ni longtemps dans la même situation. Il en résulta pour sa compagnie des séries de déplacements ou des années de séparation qui ne servaient guère à raffermir une santé chancelante.

A peine marié, le jeune royaliste, partant pour l'armée des princes, envoya sa femme en Bretagne, au château de Combourg où les révolutionnaires vinrent l'arrêter avec sa belle-mère et sa belle-sœur Lucile, pour les enfermer de compagnie dans une prison de Rennes. Elles y languirent treize mois. Quand elles en sortirent, Lucile de Chateaubriand était folle et la vicomtesse, minée d'une faiblesse dont elle ne devait jamais triompher. La comtesse douairière ne faisait que changer de prison; on l'emmenait à Paris pour y être oubliée à la Conciergerie jusqu'au 9 thermidor. Elle ne fut délivrée que pour mourir.

En 1800, René de Chateaubriand rentra en France sous un faux nom. Combourg avait été confisqué. Il ne retrouvait plus qu'une jeune femme malade et errante. Le foyer ne devait pas se continuer encore.

La publication du Génie du christianisme venait, par son retentissement, de mériter à son auteur un poste de secrétaire d'ambassade à Rome. Il y partit seul. En 1804, il était appelé au poste de ministre de France dans le Valais, et sa femme se préparait à l'y rejoindre, quand, Chateaubriand, pour protester contre l'exécution du duc d'Enghien, donna sa démission. Disposant alors de quelque loisir et de quelque argent, les deux époux réunis entreprirent enfin leur voyage de noces: l'Auvergne, le Mont-Blanc, la Grande-Chartreuse, Lyon, puis la halte à Ville-neuve-sur-Yonne, chez leurs bons amis les Joubert.

Deux ans après, Chateaubriand s'embarquait pour l'Orient, en quête de matériaux littéraires. Il avait entamé les Martyrs. Sa femme demeurait en Bourgogne où son mari, son périple accompli, vint la recueillir, toujours débile, afin de l'emmener cette fois dans une maison à eux, fraîchement achetée, à la Vallée-aux-Loups, près de Sceaux. C'est là qu'elle fut la Clatte.

Les gens d'esprit ont de ces amusements! Du temps des Précieuses, il courait dans les ruelles plus d'un surnom flatteur. Sous le Directoire, on arborait de pompeux vocables. De nos jours encore, la malignité boulevardière affublé de sobriquets ineffables les personnalités du Tout-Paris.

Donc, à la Vallée-aux-Loups, le Chat, — simple abréviation de son nom, — "ramageait des proses et des vers". Dans cette solitude, il acheva les Martyrs, l'itinéraire de Paris à Jérusalem et commença les Mémoires d'outre-tombe. De son côté, Mme de Chateaubriand entretenait avec les amis du ménage une correspondance suivie, délicate, toute chargée d'épisodes journaliers, étincelante d'esprit, d'un style aussi naturel que celui de son mari l'était peu et qui reste aujourd'hui d'une lecture singulièrement facile. Ces amis étaient: Chénodolé, le Corbeau de Vire; Guéneau de Mussy, le Petit Corbeau; M. de Fontanes, le Sanglier d'Erymanthe; Mme de Staël, le Léviathan; Mme de Beaumont, l'Hirondelle et puis Joubert, le Cerf.

A la Restauration, en reconnaissance du pamphlet Bonaparte et les Bourbons, Louis XVIII nomme Chateaubriand ambassadeur en Suède et pair de France. Mais ce n'est qu'un mirage. Napoléon revient de l'île d'Elbe et les Chateaubriand s'exilent à Gand avec le roi. C'est au retour de la famille royale, après les Cent Jours, dans la joie des acclamations populaires, que Mme de Chateaubriand fut prise pour la dauphine et portée en triomphe.

Désormais, son mari va appartenir à la politique, autant qu'à la littérature et aux salons. Elle ne le suit ni à Londres ni à Berlin. Mais elle l'accompagne à Rome, parce que c'est la Ville Eternelle et qu'elle veut obtenir la bénédiction du Souverain Pontife pour l'oeuvre qu'elle a fondée: l'hôpital Marie-Thérèse, qui porte le nom de sa marraine, la dauphine, la vraie.

C'est à la fois une maison de retraite pour les prêtres âgés et une infirmerie pour les vieilles femmes sans soutien ni fortune. Mme de Chateaubriand n'a pas de santé non plus ni de fortune d'avantage. Son mari se débat avec elle dans de continuel embarras d'argent, mais elle n'en profite pas moins de la situation qu'il occupe pour intéresser tout le monde de la cour à sa fondation. Le cacao est le produit à la mode: elle crée une usine pour la fabrication du chocolat, dont les bénéfices constitueront le

## LES FEMMES TRAVAILLENT-ELLES AUSSI FORT QUE LES HOMMES?

Oui. Et il leur faut rester fortes et en bonne santé

### Deux lettres intéressantes

Toronto, Ontario.—"Lorsque mon mari fut rappelé en Angleterre en 1914, j'ai pris le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham afin de me fortifier pour travailler. J'avais une maladie qui m'affaiblissait, mais je fais mon travail maintenant, et suis très satisfaite de votre remède. J'en achète encore à la pharmacie et le recommande à toutes celles qui disent souffrir comme moi. Vous pouvez publier ceci, si vous désirez."—Mme E. Hornblower, 899 Yonge St., Toronto, Ontario.

### Je n'avais pas le courage de travailler

"Tout mon système était épuisé, avec douleurs dans les reins et lassé en général, je n'avais pas le courage de travailler. Ma mère prenait le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham et me conseilla d'en faire autant. J'en ai pris, mes reins sont mieux et je fais mon travail. Je recommande le Composé Végétal à mes voisines, et vous pouvez publier cette lettre."—Mme Joseph A. Grenier, Casier 47, Carbon, Alberta. Il faut prendre le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham dès les premiers symptômes de nervosité, douleurs de reins, faiblesse et irrégularité. Il vous débarrassera de tous ces maux et préviendra des maladies plus graves. Faites-en l'essai.



principal revenu de son hôpital qui a bientôt pris des proportions importantes. Elle écrit des lettres de commerce jusqu'à ses amis Joubert, qu'elle signe, en style marchand: Vicomtesse de Chocolat. La fatigue n'épuise pas sa fragilité, pas plus que les soucis n'ont raison de sa bonne humeur; elle rit en faisant la charité: c'est la manière de la bien faire.

Mme de Chateaubriand est meilleure que moi. Pourrais-je opposer mes qualités telles qu'elles à ses vertus qui nourrissent le pauvre, qui ont élevé l'infirmerie Marie-Thérèse en dépit de tous les obstacles? Qu'est-ce que mes travaux auprès des oeuvres de cette chrétienne? Quand l'un et l'autre nous paraissent devant Dieu, c'est moi qui serai condamné."

Ces lignes sont extraites des Mémoires d'outre-tombe, dont Chateaubriand présidait la lecture théâtrale sur manuscrit chez Mme Récamier. Pendant ce temps, Mme de Chateaubriand, au terme d'une vie qui fut longue en dépit d'une santé précaire, soignait les aïeux auprès des heures de correspondance, des heures de prière, et pour autant que ses devoirs de maîtresse de maison le lui permettaient, elle n'était plus occupée qu'au plaisir de sa volière, emplie d'oiseaux rares, ou elle allait jeter du pain. C'est ainsi qu'elle mourut, Fée aux Miettes, au frisson de ces aïeux. On l'enterra, selon qu'elle le voulait, dans la chapelle de son cher hôpital, aujourd'hui couvent des Soeurs aveugles, séparée de l'auteur d'Atala qui dort tout seul, au Grand-Bé, au bruit des flots. G. G. (La Croix)

# GOODWIN

## A LA "VILLE DES JOUETS"



Cette charmante poupée ferme les yeux, a une chevelure soyeuse, ne pleure jamais et est toujours de bonne humeur . . . . . 1.75



Cette petite fille appelle tout le temps sa maman. Elle est vêtue d'une jolie barboteuse, avec un chapeau et des souliers vernis. Elle est grande vous savez, elle a 24 pouces de hauteur . . . . . 3.25



Ce joli petit phonographe se nomme le "Playola". Il joue n'importe quel disque de 10 pouces. C'est un véritable phonographe et il ne coûte que . . . . . 9.75



Honk! honk! faites attention! Ce chauffeur devrait être mis à l'amende pour conduire à une telle vitesse sa routière 1923. Il crèvera certainement un pneu, mais que lui importe, il en a un de rechange. . . . . 3.25

—Au troisième

Goodwin's LIMITED

## Vos Vêtements sont Lavés dans des Savonnages Purs

Une visite à cette blanchisserie moderne vous révélera sur les procédés scientifiques de nettoyage. Vos vêtements ne viennent pas en contact avec la machinerie et l'on n'emploie ni acide, ni agents chimiques. Du savon pur et de l'eau pure font le travail. Agités doucement pendant des heures dans des savonnages bouillants, vos vêtements sortent blancs comme neige, parfaitement nets et sains.

Tél. UPTOWN 7640 TOILET LAUNDRIES LIMITED 425, RUE RICHMOND

# Les Tomates VICTORIA

sont délicieuses et savoureuses En vente chez votre épicier LAPORTE & MARTIN MONTREAL Limitée OTTAWA

### "L'Echo de St-François"

- Sommaire de la livraison de décembre: 1. St-François à la Crèche (poésie). 2. La Victoire Scottiste. 3. Bethléem: Souvenirs d'un pèlerin. 4. L'année des Missions. 5. Le Tiers-Ordre et les Clercs. 6. Les Sauvages primitifs. 7. Chronique de famille: Jubilé de vie religieuse. 8. Lettre du R. P. Charles, aumônier de la Léproserie de Harrar. 9. Nouvelles des Fraternelles. 10. Nécrologie. 11. Table des matières: Vol. XI, Année 1922. Rédaction et administration: 1062, rue Wellington, d'Ottawa, Ont.

VIN BOURDOU Le Plus délicieux des Vins Toniques EN VENTE PARTOUT

REVETS D'INVENTION En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis MARION & MARION

FEUILLETON DU DEVOIR MARISE PAR JEAN MAULERE

15 (Suite) Dans le vent vil né de la course rapide du navire, Henri gagna l'échelle de fer menant à la passerelle. Entendant venir son jeune chef, Kerbrech, le plus âgé des deux aspirants, déposa sur leur tablette les jumelles qu'il tenait depuis quatre heures. Il sourit à Chaucier: — Rien de neuf, en bas? — Rien de neuf. Dépêchez-vous, le maître d'hôtel du commandant vous sert. Le jeune homme dégringola les barres de fer; Chaucier embrassa du regard, pour en reprendre possession, l'habillage étroit, cerveau du bâtiment dont la sécurité lui

côté, une plate-forme vitrée dont les glaces sont mi-abaisées pour donner un peu d'air. Henri se passe au cou le cordon des jumelles, et s'assure auprès de l'homme de barre: — Quelle route tenons-nous? — Le cap au Nord-Est, lieutenant. — Bien. L'officier gagne la plate-forme de droite, et la jumelle aux yeux, s'absorbe tout entier dans sa veille. Il va tout à l'heure embrasser les siens, son père qu'il n'a pas revu depuis l'accident fatal. Il va fouler cette terre maternelle de France que, depuis qu'il navigue, il ne retrouve jamais sans émotion: mais, pour le moment, il est la tête de la Mutine, et la sécurité de soixante-dix hommes repose sur lui. La nuit se dessine, accourt, s'installe. Sur la passerelle qui jamais n'est éclairée — la lumière empêcherait que l'on vit rien au dehors — de vagues lueurs font tinter des ombres indéfinies: l'ampoule du compas, celle du tableau de commande des machines, celle des cartes. Les feux de route sont allumés, rouge grosicille, vert blafard. On aperçoit, sa balançant devant la dunette et plus haut qu'elle, l'an-

tenne antérieure de la T. S. F. silhouettée par le feu de la misaine, dont la pomme oscille à vingt mètres de la flottaison. Les moteurs à pétrole (325 HP chacun), donnent leur pleine vitesse, quatorze noeuds. Coupant précipitamment les vagues de son étrave droite, la canonnière bondit, elle "taille" comme disent les marins. Dans la nuit, on distingue le prélat de la pièce d'avant, un canon de 100 au long cols gris; l'étoffe voée à la brise comme une jupe de femme; le son poste, le second domine l'avant du bateau, courant tel qu'une bête vivante, et qu'on sent frémir sous soi. Henri Chaucier tient les rênes de cette cavale, il est heureux. Mais sa main se crispe davantage sur les jumelles: depuis longtemps on a les deux phares de Ré sur la droite — à tribord, disait l'ancienne marine. Maintenant, on ne voit plus que les Baleines, on a le cap sur Saint-Jean; ce feu est celui du Grand-Duc. Attention! Les atterrages sont proches, et ils sont scabreux. — Cinq à gauche! Une sonnerie dans les entrailles de la canonnière, une autre très brève, sur la passerelle même. La

Mutine effectue un souple bond de côté, ce qui lui fait d'ailleurs piquer assez durement dans une lame; le bateau vibre et s'ébroue. — Zéro! Le navire reprend, obéissant, sa route rectifiée; Henri quitte le téléphone, précisément pour s'entendre féliciter par la voix nette de son commandant, lieutenant de vaisseau de Gerfeuil: — Parfait, Chaucier, vous avez viré juste à temps. Cette rade des Sables présente, pour une arrivée nocturne, une grande difficulté de manoeuvre, parce que les feux, des hôtes se confondent avec ceux du port. La marine devrait veiller à cela, je l'ai déjà dit au Roy. Tenez, ce feu, c'est la tour d'Arundel, n'est-ce pas? — Pardon, commandant, je crois que c'est la terrasse du Pierrot. — Ah! peut-être! C'est vrai; vous êtes presque Sablais; vous avez navigué par ici, n'est-ce pas? Sur la gauche, deux éclats rapides, suivis d'une longue occultation, trouent la nuit tiède, mais opaque. Plus loin, c'est le feu balayant de l'île d'Yeu; la terre est maintenant toute voisine. Henri s'est effacé devant son chef, qui fait gouverner droit au feu rouge

de la tour Eden. Déjà l'on entend la chanson grave des "rouleaux" brisant, à l'est de la plage, sur les moles granitiques de la falaise. Et les commandements brefs se succèdent, répétés en bas, et ponctués de sonnerie: — Dix à gauche!... quinze! Le feu à écluse de la grande jetée est juste devant l'étrave, à huit cents mètres. — Poste de mouillage! Trois matelots en treillis courent à l'avant, immergent l'ancre qui disparaît avec un bruit de chaînes. Henri Chaucier est parvenu, jouet dans la main divine, à un nouveau stade de son destin. VII Il existe, sur la falaise de la Chaume, auprès du sémaphore, un coin que Jean Chaucier affectionnait particulièrement. La mer y est toujours belle, fouillait sans trêve d'énormes blocs granitiques écorchés dans l'eau écumeuse; on y voit passer de tout près, tirant leur dernière bordée pour embouquer le chenal, les barques de pêche partielles à l'aube dans les parcs d'Ouessant. Et sur les voiles aux tons vifs, sur les fots d'émeraude moirés d'argent, flambe une lumière

dont le jeune peintre se plaisait à capter sur sa toile la claire fluidité. Ce jour-là, Jean travaillait avec une application âpre pour libérer son esprit et, si possible, son cœur de la préoccupation qui le tenaillait depuis la fête des Fleurs: Marise, sans doute, ne l'aime pas, et lui, il aime Marise... Alors Longtemps, le jeune homme avait demandé conseil au Calvaire de la falaise, celui-là même qui jadis accueillait les purs confidés de Louis Forceroau; et de ces entretiens muets avec le divin Crucifié, Jean avait emporté la grande. L'auguste leçon de la résignation. Seulement, c'était dur; c'est pourquoi l'artiste, résolu à oublier son amour, s'adonnait à son art avec une sorte d'acharnement. — Bonjour, Monsieur Jean! Celui-ci tressaille: cette voix. Marise était près de lui, fillet sur l'épaule, panier à la hanche, Jupou court et jambes nues — une Marise en fruste costume de pêcheuse de crevettes, mais toujours exquise avec le charmant sourire de ses yeux noirs. — Bonjour, Mademoiselle Marise. L'accent de Jean était sans timbre, déjà il se remettait au travail. La petite Sablaise eut une jolie moue: (A suivre) Ce journal est imprimé au no 45, rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), Jos.-J. Bouchard, gérant.

# COMMERCE ET FINANCE

## NOS DÉBOUCHÉS À L'ÉTRANGER

LA COMPAGNIE WAYAGAMACK EXPÉDIE OUTRE-MER. — NOS PAPIERS FORTS EXPORTÉS EN AFRIQUE DU SUD. — L'ANGLETERRE EN VOUDRAIT DAVANTAGE.

Les Trois-Rivières, 30 (D.N.C.) — Suivant de récentes statistiques qui ont été publiées par le ministère du commerce, nos exportations de papiers et papiers fort ressortit à date une forte plus-value sur l'année dernière. Cela explique que nos usines travaillent pour la plupart à pleine puissance et vingt-quatre heures par jour. Du reste, elles n'ont pas manqué de se mettre à la recherche de nouveaux débouchés pour leurs produits au temps où le marché américain était au plus mauvais. Maintenant qu'il s'est beaucoup amélioré, il y a gain de deux côtés. On voit, par exemple, la Wayagmack Pulp and Paper Company, Limited, qui vient d'expédier le plein chargement d'un navire à destination de Londres, en bois de charpente. D'autre part, nos papiers forts, c'est-à-dire papiers d'emballage Kraft, voient s'activer la demande sur presque tous les marchés d'outre-mer. Plusieurs grosses expéditions ont été faites cette année, en Afrique du Sud. De même pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon et les pays de l'Amérique du Sud. L'Angleterre aussi envoie de bonnes commandes. Tout dernièrement le commissaire canadien du commerce, M. J. E. Ray, dans son rapport au ministre, signalait une vive demande pour ces papiers d'emballage dans le district de Manchester; et cela dure depuis plusieurs mois, le produit Kraft canadien s'étant solidement établi sur le marché britannique. A tel point qu'un certain nombre d'acheteurs ont confié à M. Ray leur désappointement de ne pas recevoir de plus larges approvisionnements du Canada pour ce qui regarde cette sorte de papier. A nos fabricants de s'arranger de façon à profiter de l'abaissement. C'est là un marché très important et il nous appartient d'y tenir la première place. Du reste, la qualité de nos produits forestiers y est connue et justement appréciée. Cela rendra d'autant plus facile la tâche de garder les avantages que nos exportateurs se sont déjà acquis de ce côté et d'autres.

## A la Corporation des Obligations municipales

M. Emile Gravel, gérant général du Crédit Canadien Incorp., de Montréal, et à l'emploi de cette maison depuis 1917, vient de passer à la gérance générale de la Corporation des obligations municipales, à Montréal, dont MM. René Dupont et J.-W. Simard, sont respectivement président et vice-président.

M. Gravel prendra son poste à Montréal, le 1er décembre prochain.

## L'arbitrage du Toronto Railway

Toronto, 30. — M. Hume Cronyn, le président de l'arbitrage entre le Toronto Railway et la ville de Toronto, suggère que les parties en viennent à un arrangement entre elles. Autrement M. Cronyn dit que la décision de l'arbitrage au sujet du prix que la ville devra payer sera connue le premier mars prochain.

Les experts du Toronto Railway évaluent le réseau à \$23,000,000 et ceux de la ville à \$5,000,000. La différence est telle qu'on entrevoit peu de chances d'une entente à l'amiable.

## Bourse de Paris du 29 novembre 1922

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes items like Rente 4 p.c. 1918, Rente 4 p.c. 1920, Crédit National 1919, etc.

## Obligation 1ère Hypothèque 6% au pair

Emprunt de \$200,000 garanti par l'avoir et le crédit d'une grande communauté religieuse qui comprend douze maisons. Gage foncier valant plus de \$500,000 à lui seul. La Maison-Mère de Montréal se porte conjointement responsable. Entière sécurité du capital et des intérêts.

RENÉ-T. LECLERC Incorporee. Montréal - 169, rue S.-Jacques. Québec - 74, rue S.-Pierre.

## LA MATINÉE À LA BOURSE

LA SÉANCE A ÉTÉ MARQUÉE PAR DES LIQUIDATIONS DE TORONTO RAILWAY ET DE NATIONAL BREWERIES. — LE DOMINION TEXTILE SE HAUSSE DE TROIS POINTS.

Deux stocks ont monopolisé l'attention ce matin sur notre place, le Toronto Railway et le National Breweries. Dans les deux cas il s'est produit des liquidations dont le premier résultat a été de faire baisser considérablement la cote. Dans le cas du Toronto Railway les baissiers profitent de la déclaration du président de la commission d'arbitrage que la décision attendue impatiemment par tous les intéressés au sujet du prix que la ville paiera à la compagnie ne sera pas rendue publique avant le mois de mars, à moins que les parties n'en viennent d'ici là à une entente à l'amiable; ce qui est pour le moins improbable. D'un autre côté on dit que le coût de l'arbitrage sera fabuleux, dépassant les deux millions de dollars; la compagnie devra pour sa part régler la moitié de la note. On comprend alors que ceux qui se sont portés acquéreurs du stock depuis quelque temps aient été pris soudain de découragement et qu'ils cherchent à se débarrasser des valeurs qu'ils détiennent. Vers la close cependant on notait un raffermissement léger de la cote. Hier en fermeture l'offre était de 91; la première vente ce matin s'est faite à 87 puis le cours est tombé à 85 3/4; la dernière vente s'est faite à 86.

La chute du Breweries, passé de 47 3/4 à 45 1/2, semble avoir été aussi causée par le découragement de ceux qui détenaient des actions depuis longtemps. Lorsque le marché s'est mis à la hausse il y a quelques mois le Breweries a été à peu près le seul stock à rester indifférent au sentiment général. Depuis la torpéur du stock n'a pas cessé. Les spéculateurs semblent maintenant vouloir liquider leurs actions de Breweries pour chercher autre chose de plus profitable.

Le reste de la liste n'a rien présenté de particulier. La fluctuation de la cote a été assez irrégulière et en général peu accentuée. Le Dominion Textile s'est haussé de trois points, de 170 à 173; les droits sont passés de 35 à 36; le Bell Telephone est descendu d'un point et demi à 109 1/2; les droits ont varié de 1.40 à 1.35; le Shawinigan a fléchi de 3.4 de point et le Montreal Power de trois-quarts de point; le Converters est monté d'un point. Ce sont là les seuls mouvements un peu intéressants.

Il s'est vendu au cours de la séance, 4,697 actions dont 263 Bell Telephone, 1,395 Breweries, 275 Brompton, 260 Cement, 210 Laurentide, 191 Montreal Power, 150 Smelting, 155 Steel of Canada, 955 Toronto Railway.

Les fonds américains font prime de 1-32 de 1 pour cent à Montréal; le franc français fait à Montréal .0701 et le livre sterling 84.52.

## Opérations de la matinée.

Table of market transactions with columns for instrument, price, and quantity. Includes items like Steel of Canada, Bell Tel., Breweries, etc.

## Les compensations

Pour la semaine terminée aujourd'hui, les compensations de banque à Montréal indiquent une diminution de \$19,466,026 comparativement à la semaine correspondante l'an dernier. Voici un tableau comparatif pour la semaine terminée et les semaines correspondantes:

Table with 2 columns: Year and Amount. Shows compensation amounts for 1922, 1921, and 1920.

## La Sher-Williams Co.

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Sherwin-Williams Co. of Canada, Limited, a eu lieu hier. Le rapport financier pour l'exercice clos le 31 août, indique des recettes de \$952,634 comparativement à \$255,021, soit une augmentation de \$697,613 ou environ 274 p.c. L'année précédente, les recettes étaient de \$631,211, mais ce chiffre comprenait \$376,190 provenant de la vente de capital-actions de anciennes compagnies Berger. Dédutions faites pour la dépréciation, \$79,016, les intérêts sur obligations, \$126,938, l'impôt sur le revenu, \$58,756, et les dividendes de préférence, \$239,750, il reste \$448,173, soit l'équivalent de 11.2 p.c. du stock commun.

Le surplus de la compagnie est maintenant de \$3,628,323. Le passif courant, y compris les balances dues aux compagnies associées, se chiffre à \$1,375,239. L'actif total est de \$15,378,049.

## Voici le bilan comparatif pour 1922 et 1921:

Table comparing 1922 and 1921 financial statements. Columns: 1922, 1921. Rows: Recettes, Dépréciation, Balance, Int. sur oblig., Div. de préf., etc.

Y compris \$376,190 de la vente de capital-actions des compagnies Berger.

Le bureau d'administration se compose comme suit: W. H. Cottingham, W. S. Falls, W. J. White, Wm. McMaster, J. W. McConnell, R. C. Misson, Geo. A. Martin, M. Cottingham a été réélu président. M. Falls, vice-président et directeur-gérant, M. J. H. Gordon, secrétaire-trésorier.

## A la Chambre de commerce

La Chambre de commerce a tenu une très courte assemblée hier. On a adopté une résolution recommandant aux membres de faire des instances auprès du gouvernement fédéral pour que la publication du Canadian Commercial Bulletin soit faite dans les deux langues. On a adopté aussi une résolution de remerciements à l'adresse de M. Webber, gérant général de la compagnie du téléphone Bell, pour la réception faite récemment à l'excécutif, à l'échange Main.

Mercredi prochain, M. J.-A. Beaudry, du Prix courant, qui revient d'un voyage d'étude en Europe, en Russie surtout, donnera une conférence sur la Russie bolcheviste.

## Les actions privilégiées Dupuis Frères

La maison Versailles, Vidricaire, Boulais, limitée, qui vient d'absorber le Crédit National, annonce la mise en souscription de \$1,150,000 d'actions privilégiées, 8 p.c., de Dupuis Frères. Une première tranche de cette émission a déjà été vendue par le Crédit National. Lundi prochain, dans l'après-midi, les agents de la maison Versailles, Vidricaire, Boulais, limitée, visiteront les magasins Dupuis. Il y aura ensuite dîner au Windsor.

## Dividendes déclarés

Shawinigan Water & Power. — Dividende de 1 1/2 p.c., pour le trimestre se terminant le 31 décembre, payable le 20 janvier aux actionnaires inscrits le 22 décembre.

## NOUVELLES ÉMISSIONS

SYNDICATS PAROISSE RIVIERE BLEUE Échéances:—1922 COMMISSION SCOLAIRE CAUSPASCAL " 1924 à 1935 VILLE DE BAGOTVILLE " 1923 à 1942

SYNDICATS PAROISSE DE ST-FELICEN (Lac-St-Jean) 1932 Coupures: \$100., \$500. — Intérêts payables aux Banques NATIONALE et PROVINCIALE à QUEBEC et MONTREAL

## La CORPORATION des OBLIGATIONS MUNICIPALES

RÉNÉ DUPONT Président 16 CÔTE DE LA MONTAGNE, QUÉBEC Téléphone 6932

J.W. SIMARD Vice-Président 7 PLACE D'ARMES, MONTREAL Téléphone Main 1824

## INTÉRÊT 7%

## Obligation d'Utilité Publique

Nous offrons une quantité limitée d'obligations d'une cité de tramways et d'éclairage en existence depuis plus de 25 ans et régie par une Commission d'Utilités Publiques créée par Statut Provincial.

PRIX: 100 et l'intérêt couru.

L.G. Beaubien & Cie, Limitée Banquiers en Obligations 50 rue Notre-Dame, Ouest, Montréal Téléphones: Main 4705

## Le rapport de l'Imperial Tobacco

Les profits nets de l'Imperial Tobacco Company of Canada, Limited, pour les douze mois terminés le 30 septembre dernier, ont été de \$3,630,976, les plus forts profits nets que la compagnie ait encore réalisés. Ce résultat sera assurément une agréable surprise pour les intéressés, au moment où l'on dit que l'industrie canadienne des tabacs est sérieusement affectée par la nouvelle taxe sur les cigarettes et par la contrebande de cigarettes américaines que l'on sait être pratiquée sur une haute échelle depuis plusieurs mois. Dédutions faites pour toutes les charges, après le paiement des dividendes sur les actions communes, il reste un surplus de \$1,305,305. Dédution faite pour le dernier dividende et en ajoutant le surplus précédent, on a un surplus total de \$5,050,166 au compte de profits et pertes. Les profits nets de \$3,630,976 se comparent à \$3,336,788 en 1921 et à \$3,386,150 en 1920. L'actif total est de \$56,401,017 comparativement à \$57,833,735 en 1921.

## Voici le détail du compte de profits et pertes:

Table of profit and loss details for 1922 and 1921. Columns: 1922, 1921. Rows: Profits nets, Div. de préf., Balance, Surplus, etc.

## Cours du change

Cote des devises étrangères de L.G. Beaubien et Cie, banquiers et agents de change, 50, Notre-Dame-Ouest, Montréal.

Table of exchange rates for various countries including England, France, Belgium, Italy, etc.

## La Cockshutt Plow

Brantford, Ont., 30. — L'assemblée annuelle des actionnaires de la Cockshutt Plow Co., a été une affaire de routine. Les officiers suivants ont été élus: président, M. Harry Cockshutt, premier vice-président et gérant général, M. E. A. Matt, second vice-président et gérant des usines, M. J.-K. Wedlake; secrétaire, M. E. Sweet.

## La livre sterling

Cours du change sterling à New-York et à Montréal. Livre sterling à New-York: FERME Papier à 60 jours, 447 1/2; Papier à demande, 451 1/2; Par câble sous-marin, 451 1/2.

## Province de Québec. District de Montréal. COUR DE CIRCUIT

JOS. PERLMAN & AL., demandeurs, vs A.-J. LAPLEUR. Le 9ème jour de décembre 1922, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au no 996, rue Saint-Denis, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en gramophone, meubles de ménage, etc.

## Province de Québec. District de Montréal. COUR DE CIRCUIT

FORTIN, demandeur, vs O. DESCHAMPS, défendeur. Le 9ème jour de décembre 1922, à onze heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au no 1293, rue Saint-Jacques, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, un piano, etc.

## LES GRAINS

(Cours fournis par la maison Quintal & Lynch, 59, rue Saint-Pierre.) A WINNIPEG

Table of grain prices for Winnipeg. Columns: Blé, Ouy., Midi. Rows: Novembre, Décembre, Avoine, etc.

## Les valeurs canadiennes à Londres

Toronto, 30. — La maison A.-J. Pattison, jr, a reçu, aujourd'hui, la cote de quelques valeurs canadiennes sur le marché de Londres: Pacific-Canadien, 145 1/2; Brazilian Traction, 49 1/2; Canada General Electric, 90; Canada Steamship Voting Trust, 21; Dominion Steel, 40; Shawinigan, 122.

## La circulation allemande

Berlin, 30. — Le rapport de la Reichsbank pour la semaine terminée le 23 novembre, indique une augmentation de la circulation de 61,644,634,000 marks. La semaine précédente l'augmentation avait été

## LES GRAINS

(Cours fournis par la maison Quintal & Lynch, 59, rue Saint-Pierre.) A WINNIPEG

Table of grain prices for Winnipeg. Columns: Blé, Ouy., Midi. Rows: Novembre, Décembre, Avoine, etc.

## Les valeurs canadiennes à Londres

Toronto, 30. — La maison A.-J. Pattison, jr, a reçu, aujourd'hui, la cote de quelques valeurs canadiennes sur le marché de Londres: Pacific-Canadien, 145 1/2; Brazilian Traction, 49 1/2; Canada General Electric, 90; Canada Steamship Voting Trust, 21; Dominion Steel, 40; Shawinigan, 122.

## La circulation allemande

Berlin, 30. — Le rapport de la Reichsbank pour la semaine terminée le 23 novembre, indique une augmentation de la circulation de 61,644,634,000 marks. La semaine précédente l'augmentation avait été

## LE TEMPS

Toronto, 30 (S.P.C.) — Une perturbation qui a pour centre le Nebraska se transporte rapidement vers le lac Supérieur. Il fait froid dans les provinces de l'ouest et doux dans l'est.

## PRONOSTICS

Région des grands lacs et de la baie Géorgienne: — Vents modérés; en majeure partie nuageux. Vendredi, vents du sud, très doux; pluie.

Valleé de l'Outaouais et du haut St-Laurent: — Vents modérés, en

majeure partie nuageux et doux. Vendredi, vents du sud, doux; pluie.

Région du bas St-Laurent, estuaire et rive nord: — Vents frais du nord-ouest, beau. Vendredi, vents du nord-est, nuageux; à peu près la même température.

Provinces maritimes: — Vents frais de l'ouest, beau; à peu près la même température aujourd'hui et vendredi.

Région du lac Supérieur: — Vents puissants et bourrasques modérées de l'est; neige ou pluie ce soir et une partie de vendredi.

Manitoba: — Vents puissants du nord-est; neige. Vendredi, beau et modérément froid.

Saskatchewan et Alberta: — En partie nuageux, légères chutes de neige, aujourd'hui et vendredi. Un peu moins froid.

## Tué par un boeuf furieux

Sainte-Louise, 30 (D. N. C.). — M. Emile Pelletier s'est fait tuer avant-hier par un boeuf devenu furieux. On a retrouvé son cadavre étendu dans un champ tout près de la lisière d'un bosquet. Il laisse une femme et un enfant. Il était le frère de M. l'abbé Léonce Pelletier, professeur au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Les funérailles ont eu lieu ce matin.

Large advertisement for 'L'Oeuvre d'une Maison Financière Canadienne-Française'. Includes text about financial services, interest rates, and a portrait of M. J.-F. Boulais.

# VIE SPORTIVE

## CONCERT AU ST-DENIS, CE SOIR

C'est ce soir, à 8-1-2 hrs que les choristes du National donneront leur premier concert de la saison, au théâtre Saint-Denis.

L'œuvre au programme est l'opéra de Massenet, Marie Magdeleine. Les solistes seront MM. Joseph Saucier, dans le rôle de Judas; Emile Gour, Jésus; Madame A. Thibaudet jouera Meryem, tandis que le rôle de Marthe a été confié à madame J.-E. Gareau. Ces artistes sont assez connus du public pour qu'il ne soit pas nécessaire de faire leur éloge.

Le directeur, Hercule Desjardins, a travaillé sans relâche pour préparer les choristes et l'interprétation de l'œuvre promet d'être un véritable succès artistique.

Ce concert est donné au bénéfice de la païestre, et les membres tiendront à assister en grand nombre à cette soirée pour contribuer au succès financier de cette démonstration.

La collaboration de tous assurera le succès de la fête et servira à démontrer que même dans le domaine sportif l'on sait maintenir et

### ENCOURAGER toute démonstration artistique, de quelque genre qu'elle soit.

**QUILLES**

La partie de quilles entre les équipes Bénard-Valin et Cardinal-Dufresne, pour la possession du trophée de l'Association, qui avait été annoncée pour aujourd'hui, a été remise à jeudi prochain, à cause du concert de la section chorale qui aura lieu ce soir au théâtre St-Denis.

Les mêmes adversaires seront au programme jeudi prochain et les chances de succès de Cardinal et Dufresne sont déjà commentées de diverses façons par les amateurs du jeu.

Bénard et Valin, les détenteurs actuels du trophée, ont prouvé être en grande condition jeudi dernier en triomphant de leurs adversaires en 4 parties consécutives, et nous avons lieu de croire qu'ils continueront à pratiquer régulièrement pour conserver la possession de l'emblème du championnat de la ligue à 2 hommes.

## UNE RENCONTRE ENTRE KID ROY ET JAKE SHERMAN

Le promoteur Jimmie McKimney a déposé, hier, qu'il a fait une offre élevée à Jake Sherman pour qu'il vienne aux prises avec Kid Roy. Si McKimney obtient sa signature, ces deux boxeurs feront les frais du combat semi-final, lundi soir prochain, au Monument national.

"Sherman se plaint toujours qu'on ne veut jamais lui donner de chance", a dit McKimney, "mais cette fois, il ne pourra pas dire qu'on l'a oublié. Il a déjà obtenu un contrat de Raoul Godbout pour que Roy rencontre Sherman et, si ce dernier est prêt, il n'a qu'à signer."

Il n'y a pas de doute qu'une rencontre entre Sherman et Roy serait une grosse attraction pour Montréal. Ces deux boxeurs ont fait belle figure depuis quelque temps et leur lutte serait sûrement mouvementée. Sherman est passablement occupé dans l'arène et, comme Roy, n'est pas un de ceux qui refusent d'échanger des coups l'assaut serait fort enlevé. Sherman et Roy sont à peu près de la même pesanteur, pouvant tous deux faire la limite de la catégorie poids-plume, de sorte que ce serait un combat très bien équilibré.

### IL DEFENDRA SON TITRE

New-York, 30. — Dave Rosenberg, de Brooklyn, désigné par la commission de l'Etat de New-York comme champion poids moyen du monde, rencontrera Mike O'Dowd, de St-Paul, cet après-midi, jour d'Actions de Grâce. Le combat, de quinze rondes, aura lieu à Brooklyn. O'Dowd détenait autrefois le championnat de la catégorie poids moyen.

### BECKETT COULTE SMITH

Londres, 30. — Joe Beckett, qui se proclame champion poids lourd de la Grande-Bretagne, a accepté de se battre avec Dick Smith. La rencontre aura lieu le 29 janvier prochain au Holland Park Hall.

### SHEVLIN VAINQUEUR

New-York, 30. — Dans un combat de douze rondes disputé en cette ville, hier soir, Eddie Shevlin, champion poids mi-moyen de la Nouvelle-Angleterre, a obtenu la décision des juges contre Jimmy Kelly, de New-York.

### FRUZETTI PERD ENCORE

Worcester, Mass., 30. — Harry Kid Brown, de Philadelphie, a remporté la décision des juges contre Jimmy Fruzetti, de Brockton, dans un combat de dix rondes disputé, hier soir, au cercle Fruzetti, étendu sur le carreau pour neuf secondes dans la quatrième reprise.

### SAMEDI, AU M.A.A.A.

Cinq combats entre boxeurs de la M.A.A.A. et des adversaires d'autres clubs, deux combats entre novices et un peu de chant et de musique composeront le programme du concert-boucane de samedi soir au gymnase de la M.A.A.A. On verra Andrew Beaubien, du cercle Outremont, aux prises avec Billy Hill, de la M.A.A.A., deux étoiles de la classe des amateurs poids-moyens; N. Volkert, des Grenadiers avec Louis Detmer, de la M.A.A.A., deux hommes de 125 livres. Tom Walsh, l'un des élèves de Billy Armstrong, avec J. Patton, du cercle Outremont, deux boxeurs de 135 livres; Albert Light, de la M.A.A.A., avec W. Nutt, du Pacifique-Canadien. Nutt est un élève du professeur Jack Sharpe. Le public assistera aux débuts de deux jeunes: Clyde Atherly, de la M.A.A.A., M. Letosky, du University Settlement. Le programme comprendra en outre une couple de combats entre élèves du professeur Billy Armstrong.

La soirée de samedi à la M.A.A.A. n'est pas seulement pour les membres de la grande association anglaise, mais pour les amateurs de sport en général.

### Invitation aux lutteurs amateurs

Les clubs qui ont des lutteurs et qui aimeraient à les faire rencontrer avec ceux du National, n'ont qu'à envoyer leur nom et adresse un résultat de 200 à 104. La moyenne de lutte du National, ou s'adresser à lui personnellement le lundi et le mercredi soir, de 8 à 10 heures, à la païestre, 80, rue Cherrier.

Inf. M. Champagne, 2013, rue Bordeaux, Montréal.

## LES SERIES DE LA CLASSE "C" DE LA M. B. A.

Les joutes disputées hier soir, dans les séries de la classe "C" de la Montreal Bowling Association, ont donné les résultats suivants:

**ST-LAURENT**

Duchesne	132	158	147	437
Rochon	180	192	135	507
Valade	130	157	148	445
Lefrançois	168	145	136	449
Delaurier	164	169	181	514
Totaux	774	821	757	2352

**C. P. LACHINE**

Brunet	122	145	184	451
M. Carpentier	159	184	187	530
A. St-Denis	161	192	144	497
J. Carpentier	123	193	158	474
F. St-Denis	170	169	182	501
Totaux	735	883	835	2453

**ROSEMONT**

J. Mahoney	211	159	159	529
Girardin	202	169	153	524
Lebel	123	200	469	
Breault	152	149	463	
Racette	179	162	126	467
Totaux	900	765	787	2452

**DEMOCRATE**

Dubois	152	154	175	481
Cormier	163	121	126	410
Cabana	152	165	152	469
Lalumière	150	159	125	434
Lagrenade	177	124	117	418
Totaux	794	723	695	2212

**R.R. Y.M.C.A. ROUGE**

Carmichael	183	161	136	480
Simpson	149	153	180	482
Bennett	158	142	173	473
Teeet	138	143	176	457
Austin	153	138	138	429
Totaux	781	737	803	2321

**R.R. Y.M.C.A.**

Dave	180	142	175	497
Laing	151	144	138	433
Stewart	121	145	125	391
Turnbull	151	124	160	435
Irons	143	148	120	430
Totaux	746	703	737	2186

**DOMINION EXPRESS**

Labelle	128	167	140	435
Goudie	133	170	202	505
Rafferty	107	138	137	382
Newman	148	139	123	410
Hudon	183	177	158	518
Totaux	699	791	760	2250

**ST-PAUL**

Olivier	172	144	129	445
Dus Grosselliers	180	142	201	523
Blondin	189	142	201	532
Brischois	133	154	153	440
Laberge	148	160	224	532
Totaux	811	781	906	2498

**LIGUE DES BRASSERIES**

**USINES**

Callan	156	183	168	507
Crawford	154	163	176	493
Clark	110	144	115	369
Ryan	176	168	170	514
Labrie	123	120	177	420
Totaux	719	778	806	2303

**DAWES ROUGE**

Havers	172	164	193	529
Turner	110	101	120	331
Duplessis	143	168	160	471
Thomson	148	131	135	414
Collins	149	143	167	459
Totaux	722	707	775	2204

**MOLSON'S X??**

Desautels	149	172	206	527
Gingras	170	163	154	487
White	141	138	147	426
H. Pelletier	178	178	133	489
J. Pelletier	158	139	161	458
Totaux	796	790	801	2387

**DAWES NOIR**

Moreau	125	148	235	508
Sicotte	124	143	154	421
Carl	136	178	160	474
Humphrey	125	154	154	433
Lachance	150	134	164	448
Totaux	660	777	867	2304

**EKERS**

Gingras	108	160	127	395
McCaffrey	157	124	186	467
Lauzon	178	91	178	447
McKenzie	196	156	116	468
Thompson	133	204	159	496
Totaux	772	735	766	2273

**MOLSON'S BLAIN**

Beaudoin	141	98	134	373
----------	-----	----	-----	-----

## Stanislas Zbysko contre Maupas samedi le 2 déc.

M. Emile Maupas, champion luttteur poids lourd du Canada, se rencontrera avec Stanislas Zbysko, luttteur polonais, ancien champion du monde à la lutte libre, samedi soir, prochain, le 2 décembre, à la Brasserie Frontenac. L'offre de M. Pierre Beaubien, de faire disputer cet important match à la Frontenac, a été transmise par téléphone à Zbysko qui l'a accepté sur le champ. La date suggérée convient à M. Emile Maupas et tous les amateurs du beau sport de la lutte peuvent être assurés d'être témoins d'une rencontre intéressante et fort contestée car M. Maupas est anxieux depuis longtemps de faire face pour la première fois au luttteur polonais.

Bibeau	127	124	116	367
Innes	114	131	118	363
L. Desjardins	179	151	160	490
R. Desjardins	163	187	166	516
Totaux	724	691	694	2109

**DOW CAP**

Hughes	136	153	134	423
Berningham	171	142	115	428
McCarthy	133	164	169	466
Fabias	187	138	143	468
Mignault	155	157	154	466
Totaux	782	754	715	2251

**DOW STOCK**

Tardy	134	113	182	429
Dery	94	125	128	347
O'Brien	88	132	174	394
Chevalier	141	101	143	385
Vallee	105	114	153	372
Totaux	562	585	780	1927

## Rhéaume et Marchesseault victorieux

Deux parties de billard (Classe A), ont eu lieu, hier soir, au National. Dans la première, Paul Rhéaume a défait G. Bertrand par un résultat de 2-0 à 104. La moyenne du vainqueur fut de 3-4 et ses séries de 12, 8 et 6. La moyenne de M. Bertrand fut de 2 et ses séries de 12, 8 et 6.

Dans la deuxième joute, J.-A. Marchesseault a défait J. Bonnet, par un résultat de 2-0 à 117. La moyenne du vainqueur fut de 5-9 et ses séries de 24, 19 et 15. La moyenne de M. Bonnet fut de 3-2 et ses séries de 10, 10 et 8.

MM. Allard et Dalbec devaient aussi se rencontrer mais la joute a été remise parce que le dernier est tenu chez lui pour cause de maladie. Les équipes de ballon au panier du National, Junior et Intermédiaire, recevaient la visite des clubs de l'Université de Montréal. Les visiteurs ont été défaits dans les deux joutes. Celle des juniors se termina par un résultat de 22 à 20, et celle des Intermédiaires a donné un résultat de 37 à 18.

Les joutes furent intéressantes et les vaincus se sont bien promis de se reprendre à la prochaine rencontre.

## Seattle a battu le club Victoria

Seattle, 30. — Le Seattle a triomphé du club Victoria, hier soir, dans une joute de séries pour le championnat de la ligue de la Côte du Pacifique, par un résultat de 5 à 4. Il a fallu jouer une période supplémentaire pour décider de la victoire.

Composition des équipes:

Victoria	But	Seattle
Fowler	Défense	Holmes
C. Loughlin	Défense	Rowe
W. Loughlin	Défense	Rickey
Frederickson	Centre	Foyston
Dunderdale	Avant	Walker
Oatman	Avant	Morris

**SOMMAIRE**

1ère période

1-Seattle, Foyston	15
2-Victoria, Frederickson	7.45
3-Victoria, Halderon	3.45
4-Seattle, Riley	4.17

2ème période

5-Victoria, Foyston	8.45
6-Victoria, Dunderdale	52
7-Seattle, Foyston	2.03

3ème période

8-Seattle, Rowe	14.47
-----------------	-------

Période supplémentaire.

8-Seattle, Morris	16.47
-------------------	-------

## Des prix élevés ont été payés

New-York, 30. — Il y avait une assistance très nombreuse à l'ouverture de la vente Old Glory. Des prix élevés ont été payés pour des trophées du Canada et des Etats-Unis. Vingt-cinq chevaux de l'année provenant de la ferme Walnut Hall, de Donerall, Kentucky, ont rapporté la somme de \$22,410, ce qui fait un prix moyen de \$896.40 par tête. Real Frisco, poulain d'un an, s'est vendu \$5,600, le plus haut prix de la journée. Guy Brown, issu de Guy Axwerthy, a rapporté \$5,100. Les deux poulains ont été achetés par A.-H. Werrill, de Danvers, Mass., qui représentait, dit-on, Thomas-W. Murphy, du Grand Circuit. Il reste à vendre aujourd'hui encore 25 autres produits de la ferme Walnut Hal, des poulains d'un an.

Habban, 1-10-1-4, cheval marron, sept ans, issu de Peter the Great et de Sarah W. laquelle provenait de Hal Braden, a été acheté par Albert Guiguère, de Trois-Rivières, Qué., pour un montant de \$585.

Della Guy, 2-17-1-4, jument marron, sept ans, issue de Guy Axwerthy, a été achetée par P. Vandelay, de Montréal, Qué., et payée \$800.

Plusieurs acheteurs canadiens assistent à la vente. Il est venu aussi des acheteurs d'Europe, entre autres M. Schuyt, de Belgique.

On prédit que le prix de \$5,600 payé pour Real Frisco va être égalé, sinon dépassé, quand James Snell mettra en vente une jolie pouliche rouge issue de Accevollo et provenant d'une fille de Border Knight.

## CHÔSES MUNICIPALES

### Les fondations sont prêtes

**LES PILIERS EN BETON ARMÉ SUR LESQUELS REPOSERONT LES COLONNES D'ACIER DE LA STRUCTURE METALLIQUE, SONT PRATIQUEMENT TERMINÉS. AU REFUGE MEURLING.**

En compagnie de M. Louis Parant, architecte de la ville, les journalistes ont fait la visite des travaux qui se poursuivent actuellement aux fondations du nouvel hôtel municipal. Les bases en béton armé qui soutiendront les lourdes pièces d'acier sont pratiquement terminées, et l'érection de la structure métallique devra commencer ces jours-ci.

Déjà la compagnie Dominion Bridge qui a obtenu le contrat, a installé deux grues géantes à l'intérieur des murs pour soulever les pièces qui arriveront de ses usines d'ici à la fin de la semaine.

La confection des piliers constitue un travail délicat, et particulièrement délicat pour l'hôtel de ville actuel. M. Parant a indiqué à plus de 15 pieds de profondeur des piles construites en béton armé sous les assises mêmes des murs sinistrés. Ces massifs ont été ainsi posés afin que les colonnes s'élevaient en longeant les murs. Les piles devant supporter les plus grosses pièces couvrent une superficie de quelques dix pieds carrés avec un pilier émergeant du centre. Ce pilier renferme deux boulons d'ancrage qui tiendront plus sûrement en place les colonnes métalliques.

C'est aux angles de l'édifice qu'il a fallu excaver les assises mêmes des murs. On s'imagine la précaution qu'a entouré ce travail. M. Parant rappelle qu'il s'est poursuivi très lentement sous la surveillance vigilante des ingénieurs. Saper ainsi les fondations, dans la mesure qu'on l'a fait, était périlleux. Néanmoins, on s'en est tiré sans encombre. Les piles qui sont les plus considérables n'ont pas encore toutes été façonnées aux angles de l'édifice. Il reste celles du côté du palais de justice. Mais on a déjà terminé la plus grande partie des piliers du centre ainsi que les autres parallèles aux murs. Tous plongent plus ou moins profondément dans le sol. Aucun n'est à fleur de terre, tous les piliers se trouvent, d'autre part au même niveau.

Hier après-midi, la bétonnière fonctionnait sans arrêt et une soixantaine d'hommes se pressaient au travail des piliers. L'armature du béton est composée de plusieurs façons, soit au moyen d'un treillage cylindrique, soit à l'aide de simples barres d'acier enfoncées dans le béton. Dans le cas des piliers qui émergent, des tiges appropriées traversent et retiennent le pilier et le fondement. Enfin, toutes ces fondations reposent sur un sous-sol excellent, mélange de sable et de gravier. On croit que la couche en est épaisse de vingt-cinq pieds. A la suite de plusieurs sondes dont l'une a été poussée plus de quarante pieds, on suppose que le roc ne pourrait être frappé qu'à soixante ou soixante-dix pieds.

Tous ces renseignements regardent la reconstruction. Personne ne saurait, toutefois, visiter l'enceinte de l'Immeuble sans remarquer que les énormes massifs de maçonnerie qui servaient de piliers à l'ancien édifice. On ne connaissait pas, il y a cinquante ans, l'usage du béton et de l'acier dans la construction des fondements et des charpentes et c'était alors un gaspillage de pierre et de mortier.

### LES REFUGES DIMINUENT

M. Albert Chevalier, directeur de l'Assistance municipale, a confirmé par des chiffres, l'impression que l'on s'était faite au conseil municipal sur la diminution du nombre des sans-travail et des pauvres sans le son.

Le refuge Meurling abrite, de ce temps, deux fois moins de miséreux que l'an dernier à pareille époque. Voici quelques statistiques:

Le 28 novembre, le refuge a reçu 125 personnes contre 399, le même jour l'an dernier; le 27, le nombre s'en est élevé à 164 contre 424 en 1921; le 26, à 163 contre 327 en 1921; le 25, à 121 contre 373; le 24 à 141 contre 348; le 23, à 137 contre 328; le 22, à 143 contre 320; le 21, à 132 contre 301; le 20, à 134 contre 331; le 19, à 142 contre 254; le 18, à 103 contre 274; le 17, à 125 contre 279; le 16, à 124 contre 307; le 15, à 128 contre 310; le 14, à 119 contre 301; le 13, à 116 contre 333; le 12, à 139 contre 254; le 11, à 97 contre 314; le 10, à 102 contre 302.

Il est évident que le travail ne manque pas cet automne. Le service d'hygiène occupe l'un des dortoirs du refuge et le service d'assistance se trouve privé de trois cents lits. Il en reste quand même environ quatre cent cinquante autres qui, au sens de M. Chevalier, suffiront l'hiver prochain.

## Un grand commentaire du code

L'Observateur Romano publiait le 7 octobre 1921, la note suivante: "Ce vaste commentaire de type classique auquel s'est consacré, dès le commencement de cette année avec un vrai 'intellecto d'amore' et une grande compétence M. le chanoine Doct. Albert Toso, a terminé le premier livre du Code par le neuvième fascicule, qui vient de paraître.

"Les critères scientifiques adoptés, l'originalité et la sagesse de la méthode, la clarté de la pensée toujours étroitement juridique, les fréquents rapprochements faits avec le droit civil (pour taire la facilité et l'élégance de forme) font de cette première partie de ce vaste travail, partie fondamentale pour l'intelligence du Code, un auxiliaire très précieux tant pour les professeurs que pour les étudiants du droit canon de nos Séminaires et Universités comme aussi pour les Evêchés.

"Offrir la possibilité de connaître et d'user scientifiquement le Code voilà, à ce qui résulte de l'examen de ces premiers fascicules, le travail formidable que le docteur auteur s'est proposé. Et l'étudiant devra reconnaître que le but est atteint, malgré les quelques petits défauts

## MAX BEAUBIENS LIMITEE

219 rue St-Jacques Montréal  
463 Ouest, Rue Ste-Catherine  
Vol. I-35 le 30 Nov. 1922

"Un maintien agréable est une recommandation facile." Sémogue



Si les hivers étaient aussi froids dans le temps de nos grands pères que dans le notre,

n'auraient-ils pas bien accueilli les nouveaux Ulsters Fashion-Craft amples de nos jours à la place de paletots courts qu'ils portaient alors,

les collets plus larges accordant plus de protection et les épaules mieux ajustées,

et ce qu'il y a encore de mieux ce sont les plus nouvelles étoffes dans des tissus qui sont si chauds et confortables.

\$85 et plus

Il reste encore quelques paletots avec collets de Chat Sauvage — ils se vendraient régulièrement \$110 et \$120.

et aussi quelques-uns avec collets en Opossum et en Loutrou — antérieurement \$135 et \$165.

C'est une grande réduction à faire, mais c'est notre "Spécial" cette semaine.

Nous avons quelques nouveaux modèles de Paletots Burberry d'une élégance exceptionnelle.

## MAGASINS DE VETEMENTS

## FASHION-CRAFT

## WIN BOURDOU

Le Plus délicieux des Vins Toniques EN VENTE PARTOUT

Neutralisation de certaines îles grecques

LE VOEU DES TURCS EST EN PARTIE REALISE — UN RAPPORT FAVORABLE — ISMET-PACHA N'EST PAS ENCORE SATISFAIT.

LES RUSSES N'ONT PAS ENCORE LEUR REPOSE.

(Dépêches de la nuit.)

Lausanne, 30. (S.P.A.) — L'ambition des Turcs de faire délimiter la zone située le long de la frontière de la Turquie a été réalisée en partie hier, tout au moins en ce qui concerne les îles grecques qui s'étendent le long de la côte d'Asie Mineure dans la mer Égée. La commission territoriale de la conférence du Levant a adopté le rapport de son sous-comité qui recommandait que d'importantes mesures de délimitation fussent étudiées pour ces îles dans l'intérêt de la paix générale dans le Levant.

Ismet-pacha, le chef de la délégation turque n'était pas entièrement satisfait du rapport. Il prétendait que tous les travaux militaires sur ces îles devaient disparaître et enregistrer une réserve à ce sujet dans le procès-verbal de l'assemblée.

AUTRE QUESTION

La deuxième décision importante, qui a été prise hier, a été que le statut de certaines autres îles grecques devrait être étudié en même temps que le problème général des détroits et que les délégués russes seraient invités à participer à cette discussion.

La réponse de la conférence à la demande russe pour que sa délégation soit représentée sur toutes les commissions et prenne part à toutes les discussions, n'a pas encore été envoyée; elle ne le sera que lorsque le premier ministre Musolini d'Italie aura donné signe de vie. Le droit de rendre cette décision n'appartient pas à toute la conférence, mais seulement à la Grande-Bretagne, à la France et à l'Italie.

Il se peut que les négociations sur le problème des Dardanelles commencent vendredi. M. Tchit-

cherine, le ministre des affaires étrangères de Russie, ne pourra pas arriver à Lausanne pour ce jour, de sorte que ce sera M. Rakowsky qui représentera la Russie en même temps que l'Ukraine et la Géorgie.

Bien qu'il fut présent à l'assemblée de la sous-commission, hier matin, M. Venizelos n'a pas assisté à la séance plénière de la commission dans l'après-midi et il semble qu'au cours de cette réunion aucune allusion n'ait été faite aux exécutions d'Athènes ou au départ du ministre anglais en Grèce.

Les îles grecques que la commission a décidé de délimiter dans la partie comprise Lemnos, Mytilène, Chios et Nikaria. Samos fait partie de l'origine partie de ce groupe, mais la commission l'a placée dans l'archipel situé près des détroits et dont le statut sera fixé plus tard.

Ce deuxième groupe d'îles comprend maintenant Embros, Tenedos, Samothrace et Lemnos et toutes se trouvent près de l'entrée des Dardanelles. Ismet-pacha prétendait que ces îles devaient être placées sous la suzeraineté turque, mais les délégués grecs s'y opposent sous prétexte que leur population était en grande partie grecque.

Lord Curzon a soutenu l'argument mis de l'avant par Ismet-pacha à l'effet que la disposition de ces îles devrait être discutée en même temps que la question des détroits, mais a répudié la prétention de la Turquie qu'Embros et Tenedos avaient été cédés à la Turquie par le traité de Londres de 1913.

La conférence consacra la journée de demain à l'étude de questions économiques.

POINCARÉ A LONDRES

Paris, 30. (S.P.A.) — Le *Matin* annonce que M. Poincaré a accepté l'invitation du premier ministre anglais de se rendre à Londres le 9 décembre pour une discussion préliminaire des questions qui seront soumises à la conférence de Bruxelles sur les réparations.

La réponse du premier ministre italien n'est pas encore arrivée.

DEMANDE REJETEE

Lausanne, 30. (S.P.A.) — La délégation russe a été informée, hier soir, par la conférence du Levant, que sa demande de participer à la discussion de toutes les questions pouvant être soulevées devant la conférence, sans être limitée aux problèmes des détroits, avait été rejetée. La France, la Grande-Bretagne et l'Italie ont été unanimes à s'en tenir à la note de M. Poincaré invitant les Russes à participer seulement à la discussion sur la question des détroits.

MAUVAIS PLACEMENT

New-York, 30. (S.P.A.) — M. Henry Morganthau, ancien ambassadeur en Turquie, a déclaré, hier soir, dans un discours qu'il a prononcé à l'issue du banquet de l'Association des correspondants de journaux étrangers, que tout l'argent qui avait été placé en Turquie depuis 25 ans, pouvait être considéré comme perdu.

"Je ris de voir que l'on demande des concessions en Turquie, a-t-il déclaré. C'est un bien mauvais pays pour les placements d'argent. Vous feriez aussi bien de jeter cet argent à l'eau. Tout l'argent qui a été placé en Turquie depuis 25 ou 30 ans va être perdu et nous aimons mieux que la Turquie garde sa porte fermée."

L'ÉLECTION DE LANARK

M. ARTHUR MEIGHEN PLAIDE POUR LES CONSERVATEURS ET M. THOMAS LOW POUR LES LIBÉRAUX.

Almonte, Ont., 30. — (S.P.C.) — M. Thomas-A. Low a parlé ici, hier soir, en faveur de M. Findlay, candidat libéral à l'élection partielle de Lanark.

Après avoir payé un tribut de reconnaissance à la mémoire de feu J.-A. Stewart, ancien ministre des canaux et chemins de fer, l'orateur a évoqué l'œuvre accomplie par les libéraux depuis les dix mois qu'ils détiennent le pouvoir. Il y a dix mois, a-t-il dit, le pays était dans le pire marasme, les industries périllaient à vue d'œil, la valeur du dollar canadien était en baisse, etc., etc. Aujourd'hui les affaires sont redevenues florissantes. En effet, le département du commerce n'annonçait-il pas tout récemment que pour le mois d'octobre 1922 l'exportation avait dépassé de \$22,700,000, celle du mois correspondant de l'an dernier. L'orateur a rappelé aussi que la dette nationale avait été réduite de \$14,000,000 au cours du mois d'octobre seulement, alors que nos revenus pour le même mois dépassaient de \$7,660,000 ceux du mois d'octobre 1921.

M. MEIGHEN PARLE

M. Arthur Meighen, chef de l'opposition fédérale, qui assistait à une assemblée conservatrice qui a également eu lieu ici hier soir, y a fait un assez long discours. Il a fait une charge à fond de train contre le gouvernement actuel, l'accusant de berner l'électorat. Faisant allusion à la récente nomination de sir Henry Thornton comme président du bureau des chemins de fer nationaux, l'ancien premier ministre a nié avoir critiqué le nouveau président, mais il espère que celui-ci ne commencera à toucher son salaire que lorsqu'il sera à l'oeuvre. Il regrette que des fonctionnaires très compétents dans l'administration des chemins de fer aient été mis à la retraite.

On dit que le premier ministre King fera aujourd'hui son apparition dans le comté et qu'il parlera ce soir à Almonte et à Carleton Place.

Une interview du nouveau président des réseaux de l'Etat

Il déclare à son arrivée à New-York que les bureaux principaux de ces chemins de fer seront installés dans une ville où l'exploitation en sera plus économique.

New-York, 30 (S. P. A.) — "Les quartiers généraux des chemins de fer nationaux seront installés dans une ville où les lignes du réseau pourront être exploitées d'une façon économique et efficace."

Sir Henry Thornton, nommé récemment à la tête des chemins de fer nationaux, a déclaré hier soir à un représentant de la Presse Associée que c'était la seule déclaration qu'il pouvait faire pour le moment au sujet du site probable des bureaux principaux de la compagnie. Sir Henry, ancien gérant général du chemin de fer Great Eastern en Angleterre, est en ce moment à New-York, en route pour l'Iowa où il doit prendre possession de son nouveau poste. A son arrivée d'Angleterre à bord de l'*Olympic*, il avait répondu à quel point qu'il le questionnait à ce sujet que pour le moment son bureau était "dans tout endroit où il pensait son chapeau". Le chapeau du chef des chemins de fer nationaux sera probablement pendu à plusieurs endroits durant les prochains six mois.

"Mon premier devoir", a déclaré Sir Henry hier soir, "sera de faire une inspection minutieuse du réseau que je vais administrer. Durant les prochains six mois, il me faudra passer les trois quarts de mon temps en voyages. Il me faudra me familiariser avec les différentes parties du réseau et avec les problèmes qui confrontent chacune de ces parties. Je veux aussi prendre contact avec le peuple canadien. Je veux que ce réseau fonctionne dans l'intérêt du peuple du Canada. Il me faut donc d'abord connaître ce réseau et me rendre compte de ses besoins."

PAS AVANT QUELQUES MOIS

Sir Henry a dit qu'il serait impossible de prendre une décision au sujet des quartiers généraux avant qu'il n'aura eu l'occasion d'examiner la situation. Interrogé au sujet de la suggestion que le bureau principal de l'exécutif soit à Montréal et le bureau principal d'exploitation à Toronto, Sir Henry a déclaré qu'il était opposé à tout projet de ce genre. La séparation des départements est chose impossible, a-t-il dit. Les deux bureaux principaux doivent être dans la même ville tout en ayant des bureaux divisionnaires dans les différentes sections du réseau.

Sir Henry a déclaré sa ferme intention de ne pas permettre l'interférence de la politique dans l'administration des chemins de fer nationaux. "La politique n'entrera pas dans l'administration des chemins de fer nationaux", a-t-il déclaré. "On n'accordera de faveurs à personne et nous n'obéirons à aucun parti ni à aucun intérêt mais seulement aux intérêts du peuple du Canada pour lequel nous administrerons le réseau."

Sir Henry a ajouté que l'exploitation directe des chemins de fer par le gouvernement n'avait jamais été un succès et il a fait remarquer à ce sujet que ce système ne serait pas employé au Canada.

CONCURRENCE BIENFAISANTE

"Quel va être le rôle du ministre des chemins de fer?" lui demanda-t-on.

La Public Service Corporation change de nom

ELLE S'APPELLERA LA NEW-ENGLAND HYDRO-ELECTRIC CORPORATION — A PROPOS D'EXPORTATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUX ÉTATS-UNIS

Québec, 30. (D.N.C.) — Le comité des bills privés de l'Assemblée législative a adopté, au moment où on y comptait le moins, le bill de la Public Service Corporation changeant le nom de cette compagnie en celui de New-England Hydro-Electric Corporation. Dans une déclaration faite privément, le premier ministre a cependant affirmé, hier soir, que la compagnie n'aura pas le pouvoir d'exporter, mais seulement de passer des contrats en dehors de la province.

Le comité a introduit un amendement important à la charte, il oblige les directeurs à se munir de l'assentiment des actionnaires pour toute émission nouvelle d'actions, et pour l'adoption de règlements pouvant à l'échange du stock actuel contre du stock nouveau.

Le bill, sous sa forme initiale, conférerait ce pouvoir aux directeurs eux-mêmes, les dispensant de l'approbation des actionnaires.

M. Gault, député de St-Georges, a demandé à M. E.-A. Robert qui, avec M. Thornton, ingénieur en chef de la compagnie, défendait le bill, la raison d'être des mots New-England dans le nouveau nom de la compagnie. Le président de la P.S.C., a répondu que c'est parce que la compagnie espère étendre son exploitation aux États-Unis.

En réponse à M. Gault encore, M. Robert déclare que le stock ac-

L'INCENDIE DE SAINT-BONIFACE

Mlle Hunter déclare à l'enquête qu'elle a vu des flammes vers 1 heure 30 — Des élèves avaient fumé la veille au quatrième — Des expériences de chimie — On retrouve un septième cadavre.

Winnipeg, 30. (S.P.C.) — L'incendie qui a détruit le collège de St-Boniface et a fait dix victimes, samedi matin, aurait commencé à 1 heure 30 du matin, suivant une déclaration faite avant-hier aux autorités de la police de St-Boniface par Mlle Hunter, âgée de 16 ans, qui demeure dans le voisinage du collège.

Elle a dit qu'elle ne pensait pas que cet incendie fut bien sérieux et qu'elle était restée un certain temps à sa fenêtre pour regarder sans songer à donner l'alarme. D'après les témoignages rendus à l'enquête tenue par les commissaires des incendies, les flammes furent découvertes vers deux heures par le personnel de l'institution et les pompiers arrivèrent sur les lieux à deux heures et vingt-cinq minutes.

Hector Allard a déclaré à l'enquête que des élèves avaient fumé au quatrième étage immédiatement après la séance donnée dans la salle de récréation le soir avant

l'incendie. Aucune explication n'a cependant pu être donnée au sujet de l'explosion qui a été entendue au début de l'incendie.

Il a été prouvé à l'enquête que des expériences de chimie avaient eu lieu dans la salle de récréation la veille du feu et que du sulfure et du phosphore avaient été employés dans ces expériences, mais les témoins ont tous déclaré que ces substances avaient été manipulées avec le plus grand soin et que ce qui en restait avait été placé dans le laboratoire.

Le R. F. Rainville a déclaré de son côté qu'il avait été réveillé par le bruit des vitres et que, quelques secondes plus tard, il avait entendu une forte explosion suivie de bruits ressemblant à des murs qui s'écroulent et contre lesquels on jette des briques.

Un autre cadavre ou du moins ce qui en reste, a été trouvé dans les ruines du collège, avant-hier. Cela porte à sept le nombre des corps qui ont été retrouvés.

Le capital de la compagnie est de 34,000 actions. M. Gault désirant savoir quelle protection sera accordée aux détenteurs d'actions actuelles, M. Gault répond que ces actionnaires jouiront de la même protection que les actionnaires dans toutes les compagnies ordinaires et qu'à son avis, on ne doit pas laisser la minorité des actionnaires paralyser le progrès d'une compagnie.

M. Galipeault croit que l'émission de nouvelles actions au pair, ou nominales sans valeur, sera préjudiciable aux porteurs de actions actuelles et que cette émission devrait être laissée à la discrétion des actionnaires eux-mêmes.

M. Taschereau suggère à M. Robert d'insérer dans son bill: "Les directeurs, autorisés par la majorité des actionnaires." "C'est ainsi, observe M. Robert, que se lit la loi des compagnies." "Mais, fait

observer M. Smart, vous avez une charte spéciale."

M. Robert accepte que l'on spécifie "la compagnie" au lieu "des directeurs". Sur les nouvelles instances de M. Taschereau, Galipeault et Nicol, et pour que la compagnie soit tenue d'obtenir l'assentiment des actionnaires, on amende finalement la clause en y ajoutant les mots suivants: "Les directeurs autorisés par les actionnaires réunis en assemblée auront plein pouvoir et autorité."

Encore une fois, on ne croit pas que la nouvelle charte donne à la compagnie le pouvoir d'exporter en dehors de la province, mais seulement droit de conclure des contrats. Pour qu'elle puisse exporter, il faut qu'elle obtienne de chacun des États intéressés le droit d'importer de l'énergie hydro-électrique.

OVIDO (CIGARE) - Garanti Véritable Havane directement importé de Cuba - GRANDEUR CONGRESS 10¢ - CLUB SELECTION 2 pour 25¢ SPORTSMAN 15¢

TELEPHONE EST 8000 Aux Grands Magasins Dupuis VENTE DE ROBES DE CHAMBRE



Moyennant 2.00 comptant nous vous réservons n'importe quelle de ces robes de chambre jusqu'à Noël. 300 ROBES DE CHAMBRE de la marque Manhattan divisées en trois lots.

- Lot no 1: 100 ROBES de chambre en écrédon de très bonne qualité; choix de 3 nuances; col militaire et cordelière; poitrine: 34 à 44. Valeur de 9.50 pour 6.69
- Lot no 2: 100 ROBES de chambre en écrédon d'une meilleure qualité; col châle et cordelière de soie; poitrine 34 à 44. Valeur de 10.50, pour 7.89
- Lot no 3: 100 ROBES DE CHAMBRE en drap couverte; col châle et corde de soie; choix de modèles; poitrine 34 à 44. Valeur de 12.50, pour 9.49

Chacune est garantie, et nous sommes autorisés à remplacer toutes celles qui pourraient ne pas donner entière satisfaction. —Au rez-de-chaussée.

SPECIAL POUR GARÇONS

ROBES DE CHAMBRE pour garçons de 8 à 18 ans; nouveaux modèles en écrédon de fantaisie; jolis dessins; nuances nouvelles; une valeur spéciale à 4.95 —Au premier

Complets à 2 pantalons

Magnifique COMPLET à 2 pantalons, en serge anglaise marine tout laine garantie; confection soignée; modèle pour hommes ou jeunes gens... 29.50

- PALETOTS: PALETOTS D'HIVER en frise de laine de bonne qualité; différentes nuances de brun chiné ou lavat; doublure trois-quarts en drap Polo; modèle raglan, avec ceinture en 3 sections. 24.95
- PANTALONS: PANTALONS en serge marine de première qualité; bonne coupe, confection soignée, chacun. 5.25 —Au rez-de-chaussée.



PANTOUFLES: PANTOUFLES Kosy, pour hommes et garçons; feutre rouge, gris ou brun; semelle en peau de chèvre bien rembourrée; pointures 1 à 5 et 6 à 10. Rég. 1.39 la paire, vendredi... .98 —Au rez-de-chaussée.

CIGARES: 50 cigares Artistes ou 50 cigares Peg Top, (fort ou faible, la boîte, 2.19) PIPES "KOLA", toutes formes et toutes grandeurs, vendredi... .89 —Au rez-de-chaussée.

Une vente de toile Madère

Voici vraiment une magnifique collection de nappes, chemins de tables, napperons, pièces de centre, serviettes de table, serviettes de toilette, etc., etc., des plus désirables pour la maison. Plusieurs voudront aussi profiter de cette occasion pour faire des cadeaux pratiques et appréciés.

NAPPERONS de toile Madère magnifiquement brodés, forme ronde; dessins de paniers, etc., etc. Brodés fini au feston. 6 pouces... .69 — .79 8 pouces... .69 — .79 10 pouces... .98 — 1.49 18 pouces... .1.98 — 3.49 24 pouces... .1.98

SERVIETTES-ENVELOPPES en pure toile; très beaux dessins; bords festonnés; un cadeau très apprécié. 1.25

PETITES NAPPEES: NAPPEES magnifiquement brodées sur pure toile d'excellente qualité; dessins à jours ou pleins; forme ronde; avec bordure et dessins au milieu: 45 pouces, 12.98, 28.49, 13.98, 21.98, 29.98. 54 pouces, 11.98, 14.98, 23.98.

CENTRES en Madère magnifiquement brodés à la main et finis avec joli feston; forme ovale ou oblongue; dimensions 6 x 12 pouces: .69, .98, 1.25, 1.49, 1.98 Dimensions 10 x 14 pouces: .98, 1.25, 1.49, 2.49, 3.49 Dimensions 14 x 20 pouces: 1.98, 2.49, 2.98, 3.98, 3.49 4.98 Pièces de centre en toile Madère, 24 pouces; différents dessins brodés à la main; bords festonnés, 2.25 CHEMINS DE TABLE en Madère d'excellente qualité; dessins brodés; bords festonnés; dimensions 18 x 54 pouces; prix: 7.49, 12.98, 10.49 —Au premier.

CENTRES DE TABLE de FANTAISIE

Grands CENTRES DE TABLE carrés en dentelle; dimensions: 54 x 64 pouces; jolis dessins, qualité pesante, chacun, 1.79

CENTRES DE TABLE de fantaisie, au crochet; forme ronde; différents dessins, 2.29

CENTRES DE TABLE Renaisance, nouveaux dessins à jours; dimensions 14 x 20 pouces, chacun, .25

CENTRES DE TABLE en dentelle Tenneriffe faits à la main; grandes dimensions; 48 x 48 pcs, chacun, 2.50

Couvre-lits--4 valeurs spéciales

COUVRE-LITS en dentelle blanche, nouveaux dessins; dimensions pour lit double; avec une série de dessus d'oreillers assortis, les 3 articles, 5.50

COUVRE-LITS en toile Union, pour grand lit double; dessins au brin tiré et ourlets à jours; qualité pesante, 7.95

COUVRE-LITS en dentelle blanche Renaisance; dimensions pour grand lit; jolis dessins nouveaux; chacun, 10.50

COUVRE-LIT en tulle dérus; grande dimensions; avec une série de dessus d'oreillers assortis; prix l'an dernier 50.00; prix de solde, les 3 articles, 29.95

Dupuis Frères LE MAGASIN DU PEUPLE 447-449 Rue Ste-Catherine Est, coins St-Amand et St-Christophe. J. N. Dupuis, Président. Eug. Dupuis, Vice-Président. A. J. Dupal, Directeur-Gérant. EST 8000